

LE TAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

JANVIER/FÉVRIER
2025
N°293-294
12€

NOS VALEURS
CITOYENNETÉ
FRATERNITÉ
SOBRIÉTÉ

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ EN ROUTE VERS L'ENFER ?



MAJEURS PROTÉGÉS
Les mandataires
judiciaires

INVITÉ DU MOIS
Cédric Szabo
Directeur de l'Association des
Maires Ruraux de France

DÉCRYPTAGE

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL:
C'EST ENCORE POSSIBLE !**



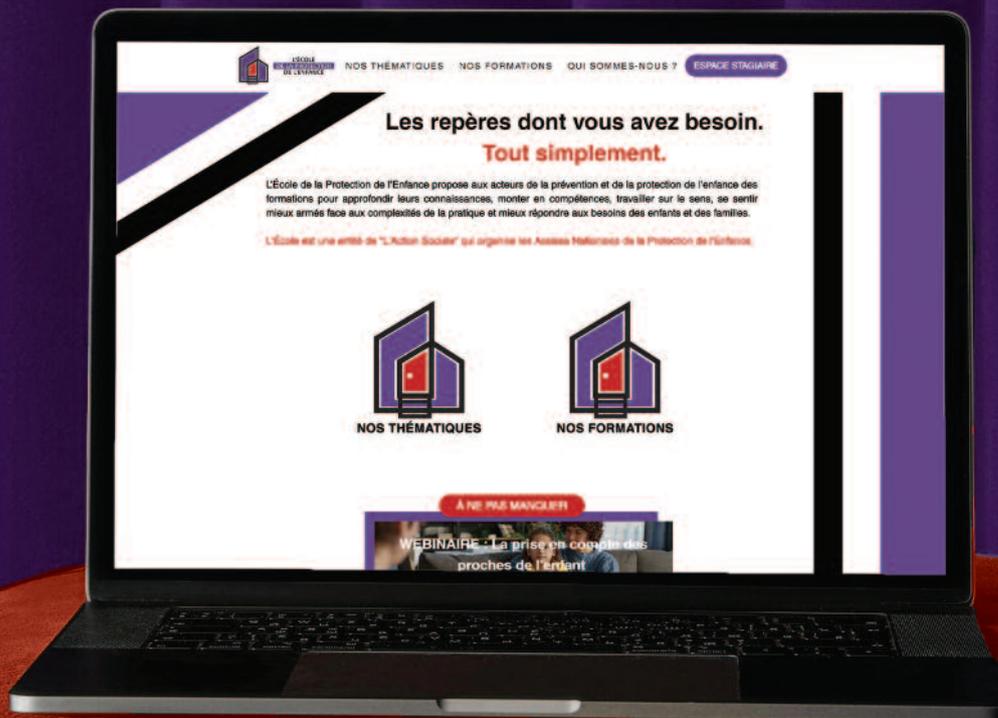
L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

Les repères dont
vous avez besoin.
Tout simplement.



Notre site fait peau neuve !

(re)découvrez les programmes et modalités d'inscription
de nos webinaires, séminaires et autres formations
sur www.ecoleprotectionenfance.com





DOSSIER - Climat et biodiversité p.19



INVITÉ DU MOIS - Cédric Szabo p.35



DÉCRYPTAGE - Développement social p.37

SOMMAIRE

- 4**
Édito
- 8**
L'ESSENTIEL
Institution
- 10**
L'adieu à l'Odas
- 12**
Social sans frontières
- 15**
Société
- 16**
Environnement
- 19**
DOSSIER
Climat et biodiversité.
En route vers l'enfer ?
- 27**
ENCART
L'académie de l'autonomie
- 35**
INVITÉ DU MOIS
Cédric Szabo, Directeur de
l'Association des Maires
Ruraux de France
- 37**
DÉCRYPTAGE
Développement social : c'est
encore possible
- 46**
DROITS
Majeurs protégés : derrière
les clichés
- 50**
AUTONOMIE
Delphine Dupré-Levêque,
anthropologue de la santé
- 53**
LE CAHIER DES RÉSEAUX
- 54**
MOUVEMENT DES RÉGIES
Patrick Norynberg, vice-président
du mouvement des Régies de
quartier
- 56**
ADMR
Faire le choix de la tarification
des SAD
- 58**
Le Pacte Civique
Les chemins de la décarbonation

UN NOUVEL OUVRAGE INDISPENSABLE SUR LA QUESTION DU DÉLAISSEMENT PARENTAL

En France, un enfant peut être placé « provisoirement » pendant 18 ans. Par principe, un retour en famille doit rester possible. C'est ainsi que l'on fabrique des « enfants de l'ASE ».

Cette culture du placement durablement provisoire a pour corollaire un délaissement parental massif, révélé par la première grande enquête française sur le devenir des enfants placés (ELAP) : un jeune majeur sur deux dit ne pas pouvoir être aidé par ses parents, presque un sur quatre ne les voit plus.

Comment comprendre l'invisibilisation de ce fait social? Nous verrons que cela tient à ce que le délaissement est mal défini, confondu légalement avec l'abandon. Or un enfant peut être délaissé tout en vivant avec ses parents.

Délaissement et abandon ont des degrés, auxquels peuvent répondre des degrés de « confiage » ou d'adoption. Cela suppose d'accepter une pluriparentalité et de reconnaître légalement - comme dans le reste de l'Europe - la parentalité d'accueil. Un autre but de ce livre est de montrer qu'il est possible de prévenir le délaissement en évaluant et en soutenant mieux la relation parent-enfant pendant un placement.



PHILIPPE FABRY est formateur en travail social et docteur en sciences de l'éducation et de la formation (Université de Nanterre, équipe EFIS) et spécialiste de cette question.





Le Jas

11 bis, rue de la Planche - 75007 Paris
Tél.: 01 53 10 24 10

RÉDACTION

Directeur éditorial: Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée: Karine Senghor
Rédacteur en Chef: Christophe Robert

Ont collaboré à ce numéro: José-Marie Latour, Kevin Nectoux, Hélène Padieu, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, administrateur de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : maria.lillo@lejas.com
Tarifs : 1 an/10 numéros
France : 75 euros - Étranger : 94 euros
Vente au numéro : 12 euros

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,
SARL au capital de 91469,55 euros RCS PARIS B
420743346
Siège social: 11 bis, rue de la Planche, 75007 Paris
Numéro de commission paritaire: 1228 T 85246
Mensuel - Dépôt légal: Mars 2025
ISSN: 2275-4709
PAO: Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Ne pas se tromper de priorités

Le soutien militaire de l'Europe envers l'Ukraine est non seulement indispensable pour ce pays mais vital pour la démocratie dans le monde. C'est un choix périlleux et coûteux, mais qui conditionne la préservation de l'indépendance de chaque pays et le respect de la liberté de choix de chacun d'entre nous.

Mais il y a une autre guerre que nous refusons d'engager. C'est celle contre le réchauffement climatique, qui menace pourtant l'avenir de l'humanité et non pas dans des siècles mais dans les décennies qui viennent. Or, à l'exception de la Chine, des pays nordiques, du Maroc..., la transition écologique régresse partout et le déni du danger se distille comme un véritable tsunami jusqu'à provoquer les pires scénarios.

C'est ce qui arrive dans ce grand pays que sont les États-Unis qui vient de basculer dans une offensive climatosceptique d'une rare violence. Réouverture des centrales à charbon, développement de la production de pétrole et de gaz, entraves aux énergies renouvelables, démantèlement des normes environnementales, chasse aux sorcières contre les experts du climat. Pour le président des États-Unis, le réchauffement climatique est un "canular".

Doit-on alors se dire que tout est irréversiblement perdu et observer, comme dans le film prémonitoire *Soleil Vert*, notre monde s'engouffrer dans la barbarie en attendant sa disparition annoncée ?

C'est insensé et cela ne se produira pas. Car, n'en doutons pas, la répétition et l'aggravation des événements extrêmes ne peuvent qu'aboutir à un revirement de l'opinion, qui incitera alors les dirigeants à agir sans crainte de perdre leur base électorale.

Les solutions sont connues et ont le mérite de mettre en convergence crise et développement. Ce qui s'est produit à la suite de Pearl Harbor, dont l'impact sur l'opinion américaine a permis la transformation de l'économie américaine en économie de guerre, engendrant des millions d'emplois et un nouveau mode de vie dont le monde entier s'est inspiré à l'issue du conflit.

À quelques jours du printemps, il est permis d'espérer que le renouvellement des saisons puisse aussi se vérifier dans le choix des priorités. Et, sans renoncer à défendre l'Ukraine, de réorienter toutes nos énergies vers la défense des grands équilibres environnementaux et humains. Gageons que ce nouveau numéro du *Jas* y contribuera un peu.

En tête des ventes dans les collectivités locales



Ouvrage disponible en
librairie et sur **amazon** et
www.editions-harmattan.fr

Jean-Louis Sanchez est expert en sciences politiques et sociales, auteur de *Pour une République des Maires !* (2008), *La Promesse de l'autre* (2013), et *La fraternité n'est pas une chimère* (2018). Fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) il a également créé le Journal des Acteurs Sociaux (JAS). Engagé dans la défense du lien social, il anime en 2004 la Grande cause nationale consacrée à la Fraternité, et depuis lors de nombreuses démarches axées sur les mêmes objectifs dont la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité, en collaboration étroite avec les associations de maires.



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ



p.8

INSTITUTIONS

p.12

SANS FRONTIÈRES



p.15

SOCIÉTÉ

p.16

ENVIRONNEMENT



RSA

Cap sur la simplification

Depuis le 1^{er} mars, les démarches des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité ont été simplifiées avec la mise en place du pré-remplissage des déclarations de ressources. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une réforme du RSA visant à limiter les non-recours et à mieux intégrer les bénéficiaires au droit commun. Rappelons qu'après avoir été expérimentées en mars 2023 dans 18 territoires et étendues un an plus tard à 47 nouveaux territoires, les dispositions de la loi Plein Emploi sur le revenu de solidarité active (RSA) ont été consolidées et généralisées depuis janvier. Il s'agit de ne plus considérer les allocataires du RSA et les demandeurs d'emplois comme des populations différentes, mais de les regrouper tous auprès de France Travail. En effet, jusqu'à présent seuls 42% d'entre eux étaient inscrits également comme demandeurs d'emploi. Cela impose de créer deux nouvelles catégories de chômeurs, car les bénéficiaires du RSA ont souvent des besoins spécifiques, en particulier en matière d'insertion sociale, qui rendent une partie d'entre eux non employables immédiatement. Ce transfert concerne 1,2 million de personnes, qui viendront grossir les effectifs de France Travail.

RETRAITES

Le diagnostic préoccupant de la Cour des Comptes

Contrairement au diagnostic plutôt rassurant formulé par le Conseil d'orientation des retraites en 2024, celui des Sages de la rue Cambon l'est beaucoup moins. Le déficit du système des retraites pourrait atteindre les 14 à 15 milliards d'euros en 2035, puis 25 à 32 milliards en 2045, si aucune nouvelle mesure n'est prise. Ce diagnostic de la Cour des comptes, présenté le 20 février, doit servir de base aux négociations des partenaires sociaux, réunis en « conclave », pour améliorer l'impopulaire réforme de 2023 qui a repoussé l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Se gardant bien de préconiser des solutions, la juridiction détaille les leviers existants et leurs impacts éventuels : fixation de l'âge de départ à 63 ans, augmentation des cotisations, ponctionner les excédents des retraites complémentaires... Les syndicats et le patronat ont jusqu'au mois de juin pour trouver un accord, et le Premier ministre, François Bayrou, n'exclut pas la voie référendaire en cas de « blocage ».

JUSTICE

Une institution en burn-out

Lors de la récente audience solennelle de la Cour de Cassation, en présence du Premier ministre et du Garde des sceaux, le premier président, Christophe Soulard, et le procureur général, Rémy Heitz ont insisté sur les maux dont souffre l'institution judiciaire. Avec un engorgement des procédures, des conditions de travail maintes fois dénoncées, leurs allocutions décrivent « un décalage entre la haute idée que [les juges] se font de leur mission et la réalité de ce qu'ils peuvent accomplir ». Des critiques d'un système embolisé, dont les coupables trouvés sont malheureusement toujours les moyens financiers, et la seule issue revendiquée par les représentants de la Cour est l'augmentation de la part du budget de l'État qui lui est dévolue. Un message qui semble ne pas avoir été pris en compte dans le cadre du vote du budget 2025.

IMMIGRATION

Le Sénat vote l'interdiction du mariage entre Français et étranger en situation irrégulière



Le 20 février, le Sénat a voté en faveur d'une loi interdisant le mariage avec un étranger illégalement installé en France. Un texte porté par les sénateurs de droite mais aussi centristes, et soutenu par le gouvernement. Cette décision marque un durcissement de plus envers les étrangers. Pourtant, le Conseil constitutionnel avait rendu une décision en 2003 déclarant anticonstitutionnelle une proposition similaire, la liberté de mariage étant une composante de la liberté personnelle protégée par les articles 2 et 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Cette fois-ci, outre les preuves à fournir par le ressortissant étranger sur la légalité de son séjour en France, le projet de loi stipule une procédure de contrôle approfondie du procureur de la République sur la véracité du consentement, dont l'absence de réponse vaudrait juridiquement refus. Le texte est maintenant en attente du deuxième vote par l'Assemblée nationale.

COLLECTIVITÉS LOCALES

Gestion de l'eau : une première bataille remportée par les maires

Initialement, la loi NOTRe de 2015 prévoyait « le transfert obligatoire de la compétence eau » des communes aux intercommunalités à partir du 1^{er} janvier 2026. Mais nombre d'élus locaux, notamment des petites communes, sont montés au créneau et se sont mobilisés auprès des députés pour réclamer la fin de cette exigence. Les municipalités ont dû souvent s'adapter aux spécificités de leur territoire pour organiser leurs réseaux. Pour les défenseurs d'une gestion municipale, le transfert de cette compétence à un échelon supra-local aurait engendré une importante désorganisation et un réseau généralisé, oubliant les particularités de chaque territoire. En outre, l'harmonisation des tarifs entre communes aurait entraîné une hausse des prix pour les habitants. Les édiles peuvent crier victoire : le 13 mars dernier, l'Assemblée nationale a adopté le transfert « facultatif » de la compétence eau. La proposition de loi doit désormais retourner au Sénat.

LOGEMENT

Piètre bilan pour les 18 ans de la loi Dalo

Instituée le 5 mars 2007, la loi relative au droit au logement opposable (Dalo) devait « faire du droit au logement une réalité », dicit l'ex-Président de la République, Jacques Chirac. 18 ans plus tard, force est de constater qu'elle n'a pas honoré ses promesses. La loi de 2007 réserve en principe 25 % des logements sociaux attribués dans l'année aux « Dalo », soit les personnes qui ne peuvent accéder au logement par leurs propres moyens. En réalité, elles n'en reçoivent que 5 %. En effet, dans l'attribution de ces logements, les « Dalo » sont en concurrence avec d'autres catégories de populations jugées prioritaires (personne en situation de handicap, victime de violences conjugales, ...). Socialement désastreux, ce bilan pourrait encore s'alourdir : malgré une hausse en 2024 (+ 8,2 % en un an), la construction de logements sociaux reste insuffisante pour endiguer cette précarité.

CARTON VERT



À **David Cluzeau**, responsable associatif longtemps militant de la Ligue de l'enseignement et délégué général d'Hexopée depuis 2016, qui a été récemment élu président de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire.



À **Fabrice Heyriès**, conseiller à la Cour des comptes qui, après avoir notamment été directeur général de la cohésion sociale et délégué général de la MGEN, prend la direction de l'AG2R la mondiale.



À **Fanny Lacroix**, maire de Châtel-en-Trieves, pour l'organisation d'un remarquable festival dans sa commune sur les droits des femmes et les violences conjugales et intrafamiliales.

CARTON ROUGE



À **Sandrine Rousseau**, députée du parti EELV, qui avait accusé sans preuve son ennemi politique Julien Bayou de violences intrafamiliales. La Justice vient de la désavouer.



À **Karim Zeribi**, ancien eurodéputé devenu chroniqueur, qui a déclaré, lors d'une émission à *Sud Radio*, que Didier Deschamps avait un problème avec les Algériens pour la seule raison que celui-ci n'avait pas sélectionné de joueur franco-algérien.



À **Thierry Beudet**, président du Conseil économique et social (CESE) dont la gestion a été fortement mise en cause dans un rapport provisoire et confidentiel de la Cour des Comptes révélé dans *Le Canard Enchaîné*.

TRISTE PÉRIODE: L'ODAS DISPARAIT

L'Observatoire national de l'action sociale (Odas) a été créé en 1990, à la suite d'un accord passé entre les présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale, Jean-Michel Belorgey (socialiste), du Sénat, Jean-Pierre Fourcade (centre), et du président du Conseil économique et social, Jean Mattéoli (RPR), pour soutenir le projet déposé par deux dirigeants territoriaux, Jean-Louis Sanchez et Philippe Coste. Ce projet avait pour principal objectif de fournir aux décideurs politiques et administratifs nationaux et locaux des informations d'ordre anthropologique et stratégique susceptibles de les éclairer sur la portée de leurs actions. Mais il avait aussi pour raison d'être d'accompagner les cadres et les professionnels sociaux dans une nouvelle perception plus préventive de leurs actions.

L'ORIGINALITÉ DE L'INSTITUTION

Pour éviter d'être instrumentalisée par des forces politiques ou économiques, cette nouvelle institution avait choisi une forme associative, une gouvernance reflétant les différents courants politiques et institutionnels, et un mode de financement diversifié (collectivités locales pour un tiers, l'État pour un tiers, protection sociale et entreprises pour le dernier tiers).

Son conseil scientifique était composé d'experts nationaux et locaux, dont le directeur général de l'action sociale, le directeur général de la Cnav, des membres de la Cour des comptes, des directeurs généraux de collectivités locales, des universitaires... Une institution sans précédent en Europe.

L'ADAPTATION DE LA SOLIDARITÉ JURIDIQUE

Durant ses dix premières années d'activité, l'Odas a principalement contribué à l'évolution de l'environnement juridique et professionnel de la solidarité.

Ainsi, son premier axe de travail sur la santé participa de façon décisive à l'adoption par le parlement de la couverture maladie universelle (CMU). Jean-Michel Belorgey en témoigna : « *En montrant l'intérêt social et économique des cartes santé dans les départements, l'Odas a su mobiliser les parle-*

mentaires dans leur diversité politique pour cette grande réforme ».

Son second axe de travail porta sur le soutien à l'autonomie, en soulignant dès 1993 l'importance d'établir une réglementation favorisant le maintien à domicile afin de diversifier l'offre de services et de respecter la liberté de choix des personnes en perte d'autonomie. Ces travaux aboutirent quelques années plus tard à la création de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA).

Son troisième axe de travail porta sur la protection de l'enfance, en édifiant le premier système d'observation des signalements d'enfants en danger. Ce qui lui a permis de démontrer l'importance de restructurer la protection de l'enfance sur la prévention, et au-delà de la prévention, sur la « prévenance », c'est-à-dire la défense du lien social. La production, chaque année, d'une analyse de l'évolution des signalements permettait aux collectivités locales d'améliorer leur système de prise en charge. Ce travail contribua à la création de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned).

LA CONCRÉTISATION DE LA FRATERNITÉ ET DE LA CITOYENNETÉ

En 1999, fort de ses constats issus de ses enquêtes de terrain sur les diverses politiques de solidarité, l'Odas s'orienta vers la recherche des démarches et outils pouvant favoriser le développement de solidarités naturelles et de repères collectifs. Plus précisément, il s'agissait de contribuer à la consolidation et à l'extension de liens entre générations, entre cultures, entre quartiers, entre familles... pour renforcer l'impact des solidarités juridiques. Dans cette perspective, l'Odas décida d'amplifier son implication dans les municipalités avec une relecture de la devise républicaine : si la Liberté et l'Égalité sont l'affaire de l'État, la Fraternité (le vivre-ensemble) est d'abord l'affaire du local. Avec un atout particulièrement précieux pour réussir ce repositionnement délicat : l'expertise au service de l'éthique.

Après avoir lancé un « Appel à la fraternité », l'Odas fut désigné par le Premier ministre comme animateur de la grande cause nationale 2004 sur

la Fraternité. Parmi les réalisations effectuées dans ce cadre, on peut rappeler la signature par deux tiers des maires de villes de plus de 1 000 habitants d'une « Charte de la fraternité », ainsi que l'organisation de plusieurs centaines d'ateliers municipaux sur ce thème. Dans cette mouvance, l'Odas a publié un grand nombre de rapports sur la transformation du travail social, pour le projeter vers le développement social. L'Odas a ainsi créé diverses activités pour renforcer cette dynamique : une agence des bonnes pratiques (Apriles) pour promouvoir les innovations inspirantes ; et un institut associatif de formation (l'INDS) durant dix ans pour former les responsables locaux d'action sociale sur le développement social.

Parallèlement, l'Odas a engagé diverses dynamiques de promotions d'actions en faveur du lien social, à l'instar des « journée citoyennes », créées par Fabian Jordan à Berwiller (68) en 2008, ce qui a permis d'essaimer cette initiative dans près de 3 000 communes.

Durant toutes ses années d'activité, quelles que soient ses priorités, l'Odas n'a cessé de poursuivre sa mission d'observation, en effectuant des enquêtes et des recherches-actions, dont les enseignements constituent une véritable histoire de la décentralisation de l'action sociale. Et parmi ces enquêtes, l'une offrait tous les ans aux départements un outil précieux pour l'élaboration de leur budget : « *État des dépenses et des actions départementales de l'année* ».

LA FIN DE L'ODAS

Durant ces trente-cinq années, l'Odas a conservé le même nombre d'adhérents que lors de ses premiers pas, soit la quasi-totalité des départements, une

centaine de communes, les fédérations d'élus locaux comme l'AMF, les grandes associations du secteur social, médico-social et éducatif. Cette fidélité démontre l'intérêt porté par toutes ces organisations aux travaux de l'Odas. Ce qui se vérifie aussi du côté des grandes institutions de la protection sociale, comme la CNSA, la Cnav ou la MSA par exemple, qui n'ont cessé de s'appuyer sur l'Odas. Et pourtant l'Odas a été contraint, cette année, de cesser ses activités, en raison d'une baisse brutale de la contribution financière de l'État. Pour mémoire, ce soutien a toujours été effectif jusqu'en 2022, tout d'abord par l'intermédiaire de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), puis de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), avec une participation financière de l'ordre de 350 000 euros (33 % du budget de l'Odas). Or, depuis lors ce soutien n'a cessé d'être réduit, les administrations centrales de l'État évoquant leurs propres restrictions budgétaires.

Cette disparition de l'Odas n'est pas anodine. C'est d'abord un immense traumatisme pour les centaines d'acteurs locaux qui ont collaboré avec l'Odas. C'est aussi une grande tristesse pour l'équipe de l'Action sociale qui a tant partagé avec ce partenaire historique et ceux qui composaient cette si belle équipe. Mais surtout, elle reflète la détérioration de la dimension stratégique de l'État, qui pense pouvoir décider sans information autre que purement gestionnaire sur l'évolution des besoins et des attentes réelles de la société. C'est la raison pour laquelle *Le Jas* traitera dans son prochain numéro de la relation entre le système de diagnostic et la décision publique. Car il s'agit à travers cette analyse de s'interroger sur la performance de notre démocratie.



Qui sommes-nous ? [Contact](#)

*Clarifier les évolutions sociales
pour adapter l'action publique*

AUTONOMIE CITOYENNETÉ ENFANCE & FAMILLE GOUVERNANCE & TERRITOIRES

MAROC : PLUS DE DROITS POUR LES FEMMES

Le ministre de la Justice vient de présenter un projet de refonte du Code de la famille, modernisant la version précédente de 2004. Toutefois, malgré certaines avancées, ce projet reste perfectible. En effet, si les mères divorcées peuvent conserver la garde de leurs enfants lorsqu'elles se remarient (ce qui n'était pas le cas jusqu'à récemment), certaines dispositions sur l'héritage continuent de favoriser les hommes. Ainsi, lorsqu'un père décède sans avoir eu de fils mais seulement des filles, celles-ci peuvent être dépossédées de l'héritage au profit de leurs oncles paternels, selon la règle coranique du Taasib. Des résistances fortes à l'égalité des droits entre hommes et femmes qui s'expliquent par la procédure d'élaboration du texte : celui-ci doit avant d'être présenté au parlement recevoir l'aval des oulémas, les docteurs de la loi islamique, qui se réfèrent aux préceptes du Coran. Si les modernisateurs se disent déçus du projet, ils relèvent toutefois que le chemin de l'égalité des droits continue à être tracé.

ARGENTINE LA LANGUE PEUT-ELLE ÊTRE UNE ARME DE DESTRUCTION SOCIÉTALE ?

Élu président en décembre 2023, Javier Milei n'a eu de cesse de lancer des insultes les plus violentes et ordurières possibles. Une pratique visant à semer haine et mépris de l'autre, exercée par d'autres leaders populistes, mais qui prend chez Milei une dimension inégalée, au point que les observateurs se demandent dans quelle mesure il s'agit d'une arme non plus politicienne, mais sociétale. Le think tank *Movimiento al desarrollo* a ainsi procédé à une très sérieuse recension de toutes les injures dans les déclarations publiques du président, afin d'en mesurer l'intensité et les effets tangibles sur la population. En un an, il aurait proféré pas moins de 2 173 insultes et humiliations envers des personnes ou institutions identifiées. Un discours haineux qui désinhibe la violence chez certains groupes sociaux. Ainsi, selon un sondage de l'institut *Zuban Cordoba* pratiqué en octobre, 65,7% des Argentins estiment que la haine et l'intolérance ont fortement augmenté en un an de pouvoir exercé par M. Milei.

ALLEMAGNE LE BLUES DES PETITES ENTREPRISES



Alors que, depuis deux ans, le pays est en récession économique, le gouvernement allemand a annoncé fin janvier des prévisions encore à la baisse. En 2025, le pays pourrait ne progresser que de 0,3%, contre 1,1% en 2024, ce qui était déjà faible. Parmi les plus inquiets se dressent les petites et moyennes entreprises, qui ne savent plus si leurs activités sont toujours viables dans un contexte où les filières

d'exportation se ferment et les filières d'importation sont de plus en plus concurrentielles. 140 fédérations d'entreprises ont ainsi appelé leurs adhérents à une mobilisation permanente, afin d'alerter le gouvernement et l'opinion publique sur la fragilité de leur situation. Les entrepreneurs reprochent aux politiques de se focaliser sur les grandes questions géopolitiques, au premier plan desquelles l'immigration, au lieu de favoriser l'économie. Et eux, au moins, ne sont pas fâchés de disposer d'une plus grande main-d'œuvre grâce aux étrangers, ce qui les éloigne des partis populistes.



SÉNÉGAL INQUIÉTANTS SIGNAUX SUR LE MAL-ÊTRE DES JEUNES

La santé mentale a toujours été un sujet tabou au Sénégal, où il est peu courant d'exprimer à voix haute son mal-être. C'est pourquoi le suicide d'un étudiant de 27 ans, le 10 février dernier, laissant sur les réseaux sociaux une vidéo enregistrée dans laquelle il mentionnait « isolement », « détresse » et « pression sociale », a provoqué une onde de choc. Sa vidéo a ainsi été visionnée des dizaines de milliers de fois, et les médias se sont faits l'écho de ses propos, dénonçant un sujet grave généralement ignoré par les pouvoirs publics. En effet, le pays ne compte que 38 psychologues et psychiatres pour 18 millions d'habitants, alors que l'OMS en préconise a minima 25 fois plus (un soignant pour 20 000 personnes en moyenne). Le quotidien *Le Soleil* décrit ce témoignage comme « un miroir des maux dont souffre la société sénégalaise », avec une souffrance couvant au sein de la jeunesse du pays, pour laquelle il n'existe aucune politique de prévention.



ESPAGNE

UN PLAN AMBITIEUX CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

Entre l'insuffisance de logements sociaux (2,5 % du parc locatif) et la part importante de logements vacants (en particulier, ceux réservés pour la location touristique), l'Espagne a bien du mal à fournir un toit à une population qui a augmenté de 2,5 % en dix ans. Chaque année, il se formerait ainsi plus de 200 000 nouveaux foyers, face à moins de 100 000 nouveaux logements, accentuant le décalage entre demande et offre. Le Premier ministre, Pedro Sanchez, a présenté, le 13 janvier dernier, le plan gouvernemental de lutte contre la crise du logement. Ce plan comporte douze mesures, comme la mise à disposition de 2 millions de m² de terrains publics pour la construction de logements, des frais fiscaux doublés pour les acquéreurs non-communautaires et non-résidents, ou encore une imposition plus dissuasive pour les logements touristiques. Mais il faut encore que ces mesures soient mises en œuvre dans les régions, dont les gouvernements disposent, rappelons-le, d'une grande autonomie et qui sont loin de plébisciter le plan.

TURQUIE

UNE INFLATION QUI DONNE LE TOURNIS

Avec une inflation s'élevant officiellement à 44,4 % sur un an, la Turquie est confrontée à l'une des plus graves crises inflationnistes de son histoire. Et la situation serait bien pire, selon le Groupe de recherche sur l'inflation, composé d'économistes indépendants, qui estime quant à lui qu'elle avoisinerait plutôt les 83,4 %. Cette tendance est continue depuis des années, et maintient la majorité de la population dans une incertitude critique, au point que ceux qui le peuvent accumulent des réserves de biens et d'alimentation, comme en situation de guerre. En 2005 déjà, la monnaie avait tellement dévalué que l'on comptait le moindre coût en millions de livres, et Ankara avait lancé une nouvelle monnaie en supprimant six zéros. À l'époque, deux livres valaient environ un euro. Vingt ans plus tard, il faut 40 livres pour un euro.



ÉTATS-UNIS

UNE TRÈS INQUIÉTANTE CHASSE AUX SORCIÈRES

Si la discrimination positive a pu être longtemps pratiquée dans un pays soucieux de ses communautés, il s'agit d'une mesure illicite, ce qui a été confirmé par la Cour Suprême en 2023 arguant que l'inégalité devant le droit était anticonstitutionnelle, quelle qu'en soit la justification. Le président Trump a d'ailleurs utilisé cela comme argument de campagne, promettant de mettre fin à ce type de pratiques. Dès le premier jour de son mandat, il a ainsi promulgué un décret « *mettant fin à la discrimination illégale et restaurant les opportunités basées sur le mérite* ». Ce faisant, il propose à tous les employés des administrations publiques comme des entreprises privées (dont les universités) de dénoncer toute personne que l'on pourrait soupçonner d'avoir bénéficié de cet avantage à l'embauche afin de le faire licencier. Un appel à la délation qui concerne des femmes, des homosexuels ou des personnes de couleur, en particulier ceux occupant des postes à haute responsabilité dont le nouveau gouvernement souhaite se débarrasser.

AFRIQUE

LES FEMMES, PREMIÈRES VICTIMES DU GEL DE L'AIDE HUMANITAIRE

Dès le 20 janvier, Donald Trump a signé un décret suspendant pour une durée de 90 jours l'ensemble des programmes de l'Agence des États-Unis pour le développement international. Sur le continent africain, les ONG s'alarment particulièrement des conséquences désastreuses pour les femmes. L'absence de contraceptifs pourrait provoquer la mort de milliers de femmes souvent confrontées à des complications durant la grossesse. Les femmes enceintes sont aussi les premières exposées à la suspension de l'aide à la lutte contre le paludisme. De même, le gel de l'aide américaine menace gravement les programmes liés à la prévention et au traitement des maladies sexuellement transmissibles dont le VIH.



HAÏTI : QUAND LA GUERRE DES GANGS N'EST PLUS CONTRÔLABLE

C'est un scénario cauchemardesque qui affecte l'île des Caraïbes, le pays le plus pauvre de cette région du monde. En effet, après avoir essuyé des catastrophes naturelles à répétition, l'instabilité politique du pays a conduit à sa prise en main par des gangs ultra-violents, contre lesquels police et armée semblent impuissants. Malgré une aide internationale visant à sécuriser le pays, ces gangs crapuleux dont certains se sont organisés en véritables armées maintiennent un climat de terreur dans la population, avec de véritables razzias, des familles chassées de chez elles, des meurtres, des viols, des enlèvements... Les gangs contrôleraient 85% de la capitale, Port-au-Prince. Et dernièrement, ce sont trois médias nationaux (radio et télévision) qui ont été mis à sac. L'ONU a ainsi dénombré 2601 personnes assassinées du fait des gangs en 2024, et plus d'un million de déplacés.

ANGOLA SE DÉTOURNER DE L'OR NOIR, UN DÉFI URGENT

L'Angola a longtemps bénéficié de sa manne pétrolière. En effet, le secteur des hydrocarbures continue de représenter 30 % du PIB et 95 % des revenus d'exportation. Cependant, les réserves s'épuisent et deviennent de plus en plus difficilement exploitables. La production de pétrole est d'ailleurs passée de 1,85 million de barils par jour en 2008 à 1 million en 2024. Il devient urgent pour le pays africain de diversifier son économie, et ce d'autant plus qu'il détient une autre richesse largement sous-exploitée : l'agriculture. L'Angola possède en effet 50 millions d'hectares de terres arables, mais n'en exploite que 10 %. Avec sa diversité de climat et l'abondance de ses ressources en eau, le pays pourrait devenir autosuffisant sur le plan alimentaire et contribuer à la sécurité alimentaire du continent africain.

ITALIE LA PEUR DES VOLCANS GAGNE DU TERRAIN



Près de Naples, un séisme de magnitude 4,4 a frappé, dans la nuit du 16 mars dernier, la zone des champs Phlégréens. Une secousse sans gravité mais qui a renforcé la peur des habitants de cette métropole du sud de l'Italie. Car cette zone volcanique, où résident quelque 500 000 personnes, semble reprendre de l'activité

depuis plusieurs mois. De plus, de récentes études montrent que les volcans sont aussi "climatodépendants", en raison notamment de la modification des sols provoqués par les sécheresses et les inondations. Plus précisément, Jamie Farquharson, professeur à l'Université de Niigata (Japon), arrive à la conclusion que "si le réchauffement climatique se poursuit sans contrôle, l'incidence de l'activité volcanique augmentera sur plus de 700 volcans dans le monde."

BRÉSIL UNE EXTRÊME PAUVRETÉ GALOPANTE



S'il y a un fléau que ne parvient pas à endiguer la nation sud-américaine, c'est celui de la pauvreté. Bien au contraire, celle-ci ne cesse de se répandre. Entre 2012 et 2022, la population vivant dans les bidonvilles est passée de 11 à 16 millions de personnes, et représente désormais 8% des Brésiliens. Sur la même période, la favela de Rocinha, à Rio de Janeiro, a vu arriver près de 3 000 nouveaux habitants, affichant la plus forte densité démographique du pays, soit 48 367 habitants par kilomètre carré. L'empilement des constructions et l'amoncellement des déchets provoquent de nombreux problèmes d'ordre sanitaire. En outre, les migrants continuent d'affluer dans l'espoir de trouver un emploi dans les quartiers riches de Rio de Janeiro, aggravant la situation.

RECHERCHE

L'obscurantisme trumpien à l'oeuvre



Le monde scientifique est particulièrement préoccupé par le retrait des États-Unis de toutes les organisations liées à la recherche sur le climat ou sur les maladies transmissibles. Mais également par l'interdiction édictée auprès des administrations fédérales de fournir des informations sur leur activité. Ainsi, la

co-présidente américaine du GIEC a été interdite de se rendre à la dernière session du groupe d'experts. Son équipe a été entièrement démantelée, et a reçu interdiction de parler à la presse ainsi qu'à ses homologues étrangers. Ainsi, la *National Oceanic Atmospheric Administration* (NOAA), agence chargée de l'observation des océans et de l'atmosphère, a interdiction depuis un mois d'échanger avec l'Ifremer, notre institut de recherche pour l'exploitation de la mer. Selon le scientifique français Alain Fischer, « on est dans un monde un peu orwellien, dans lequel 2 + 2 font 5 si Trump le décide, où les informations sont masquées, les données effacées et les vérités scientifiques disparaissent ».

AFFAIRE BÉTHARRAM

Les établissements scolaires privés mieux contrôlés ?



Face à l'ampleur du scandale qui traverse le collège-lycée Notre-Dame-de-Bétharram, le gouvernement s'est décidé à réagir par la voix de sa ministre de l'Éducation nationale, Elisabeth Borne. « Brisons le silence, agissons ensemble » est le nom du plan dévoilé par cette dernière les 16 et 17 mars derniers. L'ex-Première ministre souhaite renforcer les contrôles dans les établissements privés sous contrat en mobilisant

60 inspecteurs supplémentaires. De plus, à partir de la rentrée 2025, des questionnaires anonymes seront adressés chaque trimestre aux élèves afin « de mieux recueillir [leur] parole ». Les établissements privés auront aussi désormais l'obligation de faire remonter tous les signalements sur l'application « Faits Établissements ». Par ailleurs, les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les violences en milieu scolaire, créée suite aux révélations de Bétharram, sont attendus pour mieux comprendre les dysfonctionnements au sein de l'établissement catholique béarnais.

CONSOMMATION

Livraison à domicile : toujours plus loin dans l'ubérisation



Exit les livreurs à vélo sous-payés et aux conditions de travail très discutables. Depuis peu, des start-up vantent un nouveau modèle de « livraison

collaborative ». Des plateformes comme Shopopop, Tut Tut ou Yper proposent en effet à des consommateurs de se faire livrer leurs courses en ligne par des particuliers. Mais il y a un trou dans le caddie : ces livreurs-consommateurs, appelés « shoppeurs », sont rémunérés moins de 6 € par course, quel que soit le volume des achats. Et de nombreux « shoppeurs » sont toujours dans l'attente de leur paye depuis des mois. En outre, pour éviter la professionnalisation de leurs livreurs-consommateurs, certaines plateformes cherchent à limiter les courses disponibles par personne. Sur Shopopop, près de 90 % des « shoppeurs » gagnent moins de 500 euros par an. Une autre définition du mot « collaboration ».

SÉCURITÉ

La délinquance juvénile diminue mais sa violence s'accroît

Contrairement à une idée savamment entretenue par certains responsables politiques, la délinquance des jeunes n'explose pas en France. Le nombre de mineurs mis en cause a même diminué de 16 % entre 2016 et 2024, et ils ne représentent que 12 % de la totalité des mis en cause, contre 17 % en 2016. Sur la même période, le nombre de mineurs poursuivis a diminué de 25 %. Cependant, la violence chez les jeunes a tout de même franchi un cap. Les adolescents poursuivis pour assassinats, meurtres, coups mortels ou violences aggravées sont quasiment deux fois plus nombreux qu'en 2017. Un état de fait qui mérite des solutions appropriées, car les principales victimes de cette violence juvénile sont... les jeunes eux-mêmes.

APICULTURE

Le lent déclin du miel

Selon les derniers chiffres de l'Union nationale des apiculteurs français (Unaf) la production de miel accuse un recul important en France. En effet, les apiculteurs n'auraient produit que 12 000 tonnes de miel en 2024, soit 40 % de moins que l'année précédente. La production ne représenterait aujourd'hui qu'un tiers de ce qu'elle était dans les années 1990. En cause, les fragilités d'un secteur soumis aux aléas du changement climatique et de ses conséquences en cascade, non seulement sur la flore et la faune mais sur l'économie humaine. Ainsi, devant l'instabilité grandissante de la production, de nombreux apiculteurs ont dû diversifier leurs activités au détriment de la production de miel, par exemple vers l'élevage et la vente d'essaims qui concerne à l'heure actuelle 30 % de la profession. Cette activité a été considérée comme une manne en raison de l'essor de l'apiculture amateur, qui a culminé lors du confinement de 2020 autour de 70 000 pratiquants, mais a bien rebaisé depuis.

ARCTIQUE

Un basculement historique

Alors que la toundra arctique était, depuis des millénaires, un des plus gros capteurs de dioxyde de carbone (CO₂) de la planète, le réchauffement climatique a commencé à libérer les gaz à effet de serre les plus nocifs pour le climat, à savoir le méthane et le dioxyde de carbone, captifs dans le pergélisol (ou permafrost, sol gelé en permanence). D'après le rapport de l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) publié en décembre 2024, la région est entrée dans un nouveau régime où les émissions de ces gaz sont plus importantes que leur captation. De plus, les effets du réchauffement des sols, permettant la croissance de végétaux, ont aussi occasionné de gigantesques incendies depuis deux ans, qui ont libéré environ 1 200 millions de tonnes de CO₂ et ont en même temps accéléré le dégel des pergélisols. Un cercle vicieux qui pourrait amplifier les scénarios les plus pessimistes.

PERGELISOL

Des vers microscopiques « réanimés » après 24 000 ans de congélation



Endormis dans le pergélisol sibérien, des organismes microscopiques ont subitement repris vie grâce à une équipe de biologistes russes. Ces chercheurs ont en effet prélevé une tranche de pergélisol située à plus de 3 mètres de profondeur, et dont la datation carbone est estimée à 24 000 ans. Après décongélation, des animaux retenus dans le fragment de sol prélevé, des rotifères bdelloïdes, ont repris leurs activités d'êtres vivants, et notamment leurs cycles de reproduction asexuée (par clonage). Cette étonnante découverte fera sans aucun doute évoluer la science, mais elle laisse aussi entrevoir des risques majeurs quant à l'éveil de virus dangereux enfouis dans le pergélisol.

MONTÉE DES OCÉANS

Faut-il fuir les littoraux ?



La montée du niveau des océans est régulièrement documentée par de nombreuses études et ne fait plus débat. Ainsi, dans un rapport du 6 janvier, la NASA a estimé à plus de 10 cm la montée des eaux depuis 1993 sur l'ensemble de la planète.

Si aucun scénario précis ne peut être établi en raison des facteurs complexes qui amplifient le phénomène, Vincent Dufour, océanographe et maître de conférences à l'EHESS, lance néanmoins un appel à plus d'anticipation de la part des organismes de recherche, des politiques et de la population.

Et c'est urgent. Selon les toutes dernières données de la Nasa - qui surveille l'évolution de la montée des eaux à l'aide d'imageries satellites, le niveau des mers a augmenté de 0,59 centimètre en 2024, soit bien plus que les 0,43 centimètre estimés par les scientifiques. Depuis 1993, les océans ont gagné 10 centimètres en moyenne, un rythme qui ne cesse de s'emballer. 2024 fut d'ailleurs l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1850.

ÉLECTRIFICATION

Les promesses revues à la baisse



Malgré les très forts encouragements des États européens pour promouvoir l'utilisation de l'électricité en vue de passer rapidement à l'ère post-énergies fossiles, les indicateurs récents montrent que l'Europe, et notamment la France, n'ont pas marqué autant de progrès que ce que l'on espérait au début des années 2000. Certes, le Réseau de transport d'élec-

tricité (RTE) français a publié début février ses derniers chiffres montrant une légère hausse de 0,7 % de la part de l'électricité en un an, après un recul de plusieurs années. Un résultat bien décevant, car notre énergie provient encore pour les deux tiers de combustibles fossiles. À ce rythme, selon des estimations du cabinet McKinsey, il nous faudrait revoir de 40 % plus bas les objectifs fixés au niveau européen pour la consommation électrique d'ici à 2030, car les autres pays de l'Union ne font pas mieux. La décarbonation n'est pas pour demain ! À noter que l'abandon récent, par le groupe TotalEnergies, du projet de centrale photovoltaïque en Guyane envoie un très mauvais signal.

PARIS

Le grand sacrifice des transports en commun

Ces dernières années, la gestion des déplacements par la ville de Paris a souvent été l'objet de critiques de la part de ses usagers, Parisiens ou non. En effet, anticipant la nécessité d'une ville plus écologique, la Mairie a énormément investi sur la réfection des déplacements, mais avec des choix pas toujours judicieux. Ce qu'elle reconnaît aujourd'hui à mi-mots. En effet, la volonté d'encourager les « mobilités douces » (le vélo en particulier) au détriment de toutes les autres a créé des injustices dans l'utilisation de l'espace public. La création de 1400 km de pistes cyclables a en particulier délogé de nombreuses lignes de bus de leurs voies réservées, obligeant les usagers des transports publics à rallonger notablement leurs temps de trajets : en 2000, la vitesse moyenne d'un bus aux heures de pointe était de 15 km/h, en 2024 elle n'était plus que de 8,8 km/h... à peine plus que celle d'un piéton (5 à 6 km/h). Un problème entraînant la désaffection des usagers pour ce mode de transport, alors qu'il devrait au contraire être l'objet d'un développement massif.

CLIMAT

Nos glaciers fondent et nous regardons ailleurs...

Les mauvaises nouvelles s'accumulent sur le front climatique. Alors que 2024 est la première année à dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement climatique, une récente étude vient de mettre à jour l'ampleur du déclin des glaciers partout dans le monde. Entre 2000 et 2023, ces sentinelles du climat ont perdu 6 500 milliards de tonnes de glaces, soit l'équivalent de trois piscines olympiques par seconde. Parmi les glaciers les plus impactés, les Alpes et les Pyrénées ont perdu près de 40 % de leur volume glaciaire en vingt ans. Plus alarmant encore, ce déclin s'accélère. La perte de masse des glaciers est passée de 231 milliards de tonnes par an entre 2000-2011 à 314 milliards de tonnes entre 2012 et 2023, soit 36 % d'augmentation entre les deux périodes. Selon une étude publiée en 2023, la moitié des glaciers devrait disparaître d'ici à 2100, si le réchauffement reste limité à 1,5 °C...

AUTOMOBILE

Les entreprises françaises, mauvaises élèves du « verdissement »

Depuis la loi d'orientation des mobilités de 2019, 3 700 entreprises sont sommées de « verdir » leur flotte automobile en faisant l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. En comparaison avec d'autres pays européens, la France fait pâle figure dans ce domaine. Près de 45 % des sociétés visées par cette loi n'ont immatriculé aucun véhicule électrique en 2024, selon l'ONG *Transport & Environnement* qui réalise un bilan annuel de cette législation. Cette dernière stipule pourtant que ces entreprises doivent acheter au moins 20 % de voitures électriques (ou hybrides rechargeables) en 2025 et 2026, puis 70 % à partir de 2030. Or, en France, seulement 12 % des véhicules d'entreprise neufs vendus en 2024 sont électriques, contre 81 % en Norvège ou 42 % au Danemark. La route est encore longue...



LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- promouvoir une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- diffuser des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- valoriser tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- proposer une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas !

■ **Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs**

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ EN ROUTE VERS L'ENFER ?

Les faits sont malheureusement cruels : avec un dépassement de 1,5 °C du réchauffement mondial, l'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée sur le globe. Et selon les experts, si rien ne change, le seuil sera franchi chaque année pour atteindre des niveaux incompatibles avec le maintien des grands équilibres environnementaux. Dix ans après l'Accord de Paris, qui prévoyait de poursuivre les efforts pour maintenir en dessous de ce seuil de 1,5 °C l'augmentation de la température moyenne à la surface du globe, l'heure est donc au constat d'un échec patent. Facteur aggravant, avec l'élection de Donald Trump, le peuple américain vient de consacrer le triomphe du climatoscepticisme dans le pays le plus puissant du monde. Serions-nous entrés dans une ère de non-retour ? Notre planète bleue et ses quelque 8 milliards d'habitants seraient-ils définitivement condamnés ? Peut-on encore entrevoir quelques pistes de survie ? Rapports, acteurs et témoins de notre époque nous interrogent.

● PAR CHRISTOPHE ROBERT ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

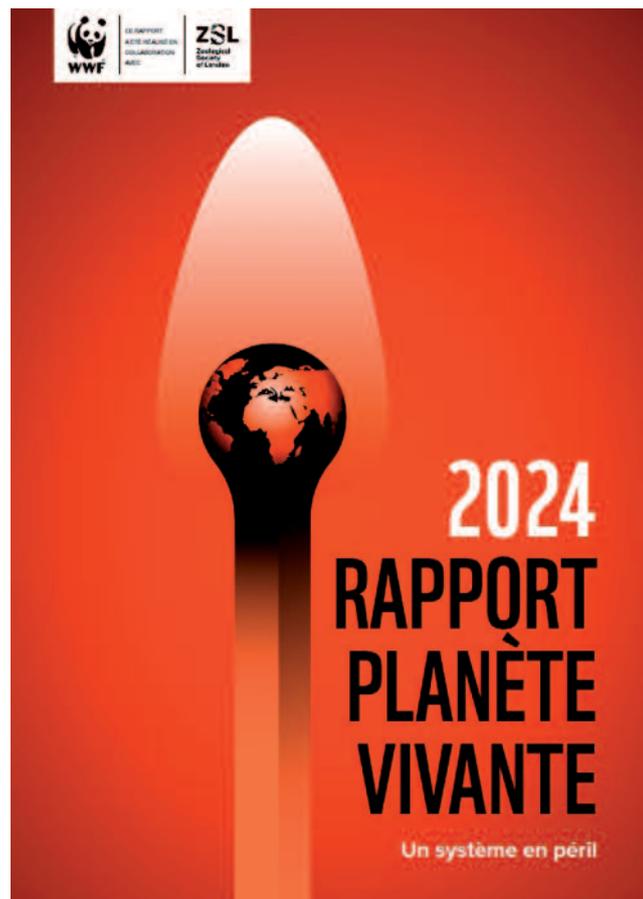


LES CLIGNOTANTS PASSENT AU ROUGE

« *Le réchauffement climatique est la menace la plus grave pour notre planète, et c'est une bataille que nous ne sommes pas en train de gagner* ». Ainsi s'exprimait le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, il y a déjà six ans. Pourtant, quelques années plus tôt, le 12 décembre 2015, à l'occasion de la COP21, 196 pays s'engageaient à lutter contre le changement climatique (l'Accord de Paris). L'objectif était alors de limiter à 1,5°C le réchauffement planétaire grâce à des engagements concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Las, 10 ans plus tard, 2024 s'est illustrée comme une année record du réchauffement climatique depuis le XIX^e siècle. En cause, la résistance des grands groupes économiques liés aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Mais aussi l'effet différé de l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère depuis des années, rendant de fait de plus en plus difficile son absorption par les « puits de carbone » que sont notamment les forêts, elles-mêmes aujourd'hui menacées. Ces phénomènes conjugués s'inscrivent dans une autre spirale : en fondant du fait du réchauffement climatique, les sols gelés de l'Arctique entraînent eux aussi des émissions de gaz à effet de serre, accentuant par là-même le réchauffement. Depuis 1979, l'Arctique a perdu 40 % de son volume, et les récents résultats du bulletin mensuel de l'Observatoire européen Copernicus, publié le 6 mars, montrent que, sur tous les fronts, les indicateurs sont au rouge.

UN POINT DE NON-RETOUR POUR L'HOMME ?

Il est difficile d'ignorer les conséquences en cascade sur la condition humaine qu'entraînent ces bouleversements provoqués par la nocivité de nos modes de vie : sécheresse, inondation, tempête... Ce qui conduit le WWF à exprimer son désarroi dans son tout récent rapport intitulé *Planète vivante : un système en péril* : « *Quand les impacts se cumulent et atteignent un certain seuil, le changement s'auto-alimente, provoquant alors un bouleversement considérable, souvent brutal et potentiellement irréversible : un point de bascule* ». Au premier rang de l'impact de ce chaos, les migrations humaines avec ceux que l'on appelle aujourd'hui les « réfugiés climatiques ». Pour Serge Rabier, démographe auprès de l'Agence française de développement (AFD) : « *le changement climatique est un 'multiplicateur de menaces' et exacerbe les tensions liées aux ressources agricoles, forestières et minières, à la*



Dans son rapport « *Planète vivante : un système en péril* », WWF France dresse un constat alarmant des conséquences du changement climatique sur la biodiversité.

nourriture, à l'utilisation de l'eau et de la terre ». Pour illustrer son propos, le démographe relève qu'en 2022, les catastrophes climatiques ont provoqué 7,4 millions de déplacés en Afrique subsaharienne, « *soit presque autant que les conflits et les crises sécuritaires* ».

Il serait bien naïf de tenter de se rassurer en pensant que ces phénomènes, de prime abord bien éloignés géographiquement, ne nous concernent pas. Il suffit pour s'en convaincre de prendre l'exemple du recul du trait de côte. « *Avec le changement climatique et la montée des eaux, tout le littoral français est exposé à un risque accru d'érosion* », confirme-t-on en ce sens au Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique, instance créée par le ministère en charge de la Transition écologique, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et Météo France. Pour se faire une

idée concrète, la France a perdu, en l'espace de 50 ans, l'équivalent de la surface de 4 200 terrains de football du fait de l'érosion de ses côtes (soit l'équivalent d'un terrain tous les 4 jours). Des ouvrages publics aux habitations en passant par les infrastructures touristiques littorales, notre pays est directement concerné avec ses 900 kilomètres de côtes.

LA GUERRE AU VIVANT

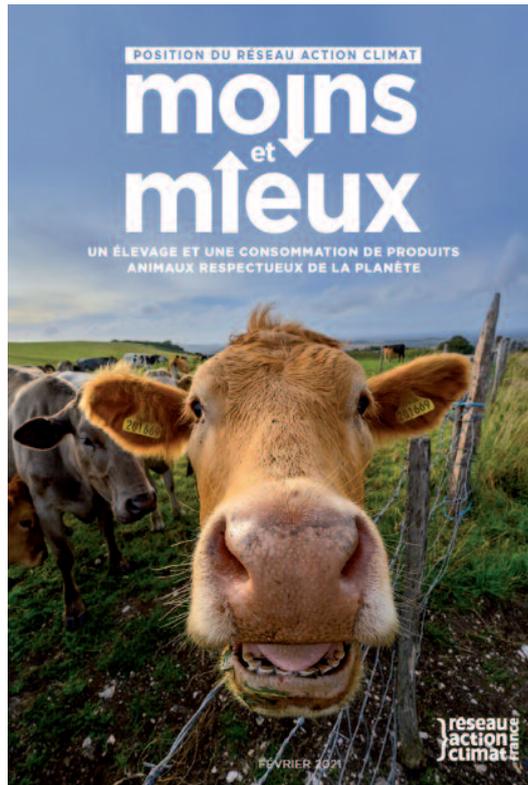
Depuis plusieurs années déjà, les conséquences de ces bouleversements climatiques se mesurent sur le vivant, à commencer par les populations animales. Ainsi, en l'espace de 50 ans, la taille des populations d'animaux sauvages a diminué, en moyenne, de près de 75 %. Ce déclin des espèces animales concerne autant les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. Certaines espèces emblématiques sont cruellement touchées, comme l'éléphant de forêt d'Afrique (déclin de 81 % entre 2004 et 2014)[voir encadré sur Romain Gary], le saumon de Sacramento (déclin de 88 % depuis 1970) ou encore le dauphin rose de l'Amazone (déclin de 65 % en 22 ans).

Ce déclin des espèces vivantes s'explique par plusieurs facteurs que détaille le WWF.

LE "J'ACCUSE" DE ROMAIN GARY

En mars 1968, Romain Gary écrit une bouleversante *Lettre à l'éléphant* dont nous citons ici un extrait : « *Monsieur et cher éléphant. L'on vous considère comme incompatible avec l'époque actuelle. (...) Il n'est pas douteux que votre disparition signifiera le commencement d'un monde entièrement fait pour l'Homme. Mais, laissez-moi vous dire ceci, mon vieil ami : dans un monde entièrement fait pour l'Homme, il se pourrait bien qu'il n'y eût pas non plus place pour l'Homme... Vous êtes notre dernière innocence* »

En premier lieu, la dégradation des habitats de la faune liée à l'agriculture non durable, l'exploitation forestière, les transports, le chalutage de fond... Viennent ensuite la surexploitation des espèces (chasse, braconnage, pêche excessive...), les pollutions, les gènes invasifs et



Dans son rapport « *Moins et mieux* », le Réseau Action climat appelle à diminuer de plus de 50 % la production et la consommation de produits animaux d'ici à 2050 en France.

les maladies. Mais surtout, ici encore, le changement climatique. « *Les changements de température peuvent perturber les signaux qui déclenchent des événements saisonniers tels que la migration et la reproduction, et avoir pour effet que ces événements se produisent au mauvais moment* », expose l'ONG.

D'une manière plus générale, c'est aussi le rapport de l'homme à l'animal qui semble avoir perdu la boussole. Au point parfois de confiner à l'absurde, comme le souligne d'ailleurs Yann Arthus Bertrand dans son récent documentaire *Nature : pour une réconciliation* » (lire aussi page 25). Ce documentaire rappelle quelques réalités qui devraient nous interpeller. Ainsi, chaque année, 92 milliards d'animaux sont abattus pour nous nourrir, ce qui fait que 43 % des céréales produites sont destinées à l'élevage. « *Je fais partie de cette génération dont la façon de vivre tue la vie sur Terre* », conclut le photographe réalisateur.

LA FUITE VERS L'INCONNU

Face à de tels constats, le déni l'emporte partout, en évoquant de nouvelles priorités. C'est ce qui se produit actuellement en Europe, où la guerre en Ukraine fait

oublier la guerre au désastre climatique. Et les lobbys peuvent revenir en force. En France, d'après le quotidien *Le Monde*, « le gouvernement cherche dorénavant à freiner le développement du solaire » (*Le Monde*, 10 mars), « la planification écologique menace de s'enliser » (*Le Monde*, 9 janvier), « Vers un retour du plastique dans les cantines scolaires » (*Le Monde*, 11 mars). Et parallèlement, c'est une remise en cause du constat partagé par tous les pays issus de la COP 24 qui se profile. Ce qui est

aujourd'hui le cas, en particulier outre-Atlantique avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Trump. Du gel des programmes aux coupes budgétaires, en passant par une campagne de licenciements massifs des scientifiques, l'administration de Donald Trump a lancé une véritable croisade contre la recherche sur le changement climatique. Il y a quelques jours, plus de 800 employés de l'Agence météorologique et océanographique américaine (NOAA), l'un des principaux centres mondiaux de recherche sur

EN FRANCE, LA RÉSISTANCE AU CLIMATOSCEPTICISME S'ORGANISE

Solidaires de leurs collègues américains et conscients de l'ampleur du danger, scientifiques et citoyens français participaient, le 7 mars dernier, à une journée de mobilisation organisée dans chaque ville universitaire de France le 7 mars prochain en écho à la journée « Stand-up for science » initiée aux États-Unis. Selon les organisateurs, l'objectif était clair : « défendre les sciences et les humanités, la liberté académique et l'université comme piliers d'une société démocratique ».

Désireuse d'être à l'écoute de cette inquiétude, l'université d'Aix-Marseille a décidé de débloquer dans l'urgence 15 millions d'euros pour financer une quinzaine de chercheurs américains censurés. Intitulé « Safe Place for Science », ce programme a déjà soutenu des scientifiques contraints à l'exil, originaires d'Ukraine, du Yémen, d'Afghanistan ou encore de Palestine.



À l'appel des universités françaises, scientifiques et citoyens se sont mobilisés, le 7 mars 2025, en écho à la journée « Stand-up for science » initiée aux États-Unis.

« ON EST ENTRÉ DANS UN AUTRE MONDE »

Corinne Lepage, avocate, ancienne ministre de l'Environnement

Avocate et ancienne ministre de l'Environnement, Corinne Lepage a toujours été très engagée en faveur de la protection de l'environnement. Nous l'avons rencontrée pour recueillir son point de vue.

Le Jas : Nous vivons une période marquée par des inquiétantes évolutions sociétales et environnementales, avec une extension du climat-scepticisme. Ne serions-nous pas confrontés à une forme de déni ?

C.L. : Effectivement. La situation est devenue tellement anxiogène et démonstratrice de notre incapacité à maîtriser les choses que beaucoup de gens préfèrent ne pas voir la réalité en face. Certes, la progression des émissions de gaz à effet de serre ralentit, mais celles-ci demeurent toujours bien trop élevées. Quand on constate les dégâts que cela produit et que c'est exponentiel, on peut effectivement se demander ce qui nous attend. Cette situation conduit certains, y compris parmi les décideurs, à avoir une attitude qui est celle de la politique de l'autruche. Autrement dit, on met la tête dans le sable pour ne pas voir, ne pas chercher à savoir et continuer à profiter tant que l'on peut. L'espèce de fascination pour la consommation immédiate est toujours bien là. Cet état d'esprit du « *je prends le maximum de ce que je peux* » se traduit à la fois par le développement d'une très grande violence dans notre société.



Car ceux qui n'en n'ont pas les moyens sont quotidiennement encouragés à consommer toujours plus. Cela contribue directement à la montée du climat-scepticisme. De plus, la mise en place de politiques effectives de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation au dérèglement climatique et de protection de la biodiversité, exige désormais d'entrer dans le dur. Or cela touche à des intérêts économiques très puissants. Ajoutons à cela que dans un monde de fake news, on peut raconter absolument n'importe quoi, y compris que la Terre est plate, ce dont sont persuadés 20 % des Américains et 10 % des Français ! C'est tout de même extrêmement préoccupant.

Le Jas : Nous vivons pourtant dans un pays bien informé sur la question

environnementale. Que faudrait-il faire pour agir autrement ?

C.L. : Je pense que nous sommes attachés à une vision de la France complètement dépassée et qu'aucun politique n'est malheureusement en capacité aujourd'hui de nous proposer une vision de la France qui s'inscrive dans le XXI^e siècle. Par exemple, on veut développer le nucléaire alors que l'avenir n'est pas là. À l'heure actuelle, le nucléaire représente 9 % de l'électricité du monde. C'est très peu. Disposer pour notre part de 60 % de nucléaire dans notre mix énergétique, c'est excessif. Cela coûte beaucoup plus cher que le renouvelable. Pendant ce temps-là, on ne développe pas le solaire, l'éolien. On a le deuxième territoire maritime du monde qui devrait nous donner une capacité formidable sur les énergies marines. On commence à peine à développer l'éolien offshore. Je pense qu'on a aussi un vrai problème sur l'agriculture. Une agriculture avec une agronomie qui capture le carbone est beaucoup plus rentable qu'une agriculture comme celle que nous avons aujourd'hui. Sans compter que les rendements ont considérablement faibli. Je lisais que la production de céréales a baissé de 25 % cette année. En fait, on ne croit pas à notre avenir dans ce nouveau siècle et on est complètement recroquevillé sur ce qu'on a pu faire dans le passé.

le climat, la météo et les ressources marines, étaient tout simplement renvoyés. Illustrant encore cette vague d'obscurantisme, le président étasunien a tout bonnement rayé d'un trait de plume le financement fédéral américain destiné aux projets internationaux de lutte contre le changement climatique. Un programme qui s'élevait à quelque 11 milliards de dollars en 2024, soit environ 10 % du financement public mondial annuel.

Plus grave encore, à l'heure de la désinformation officielle, les travaux des scientifiques américains doivent désormais exclure l'emploi de certains termes « Climat », « réchauffement climatique », « émissions de gaz à effet de serre », « justice environnementale », sous peine de perdre leurs financements fédéraux. Rapports scientifiques « gênants » retirés des sites Internet officiels, pages web censurées... Tout est désormais bon à la Maison Blanche pour faire du mensonge par omission une nouvelle religion d'État sur les sujets environnementaux.

LE PIRE N'EST JAMAIS SÛR

En fin d'analyse, ce que l'on constate partout, c'est l'incapacité des gouvernants à agir avec fermeté par crainte des réactions de l'opinion. La dernière phrase des *Mémoires* du Général de Gaulle trouve là tout son sens : « *ce qui est salutaire à la nation ne va pas sans blâme dans l'opinion ni sans perte dans l'élection* ». C'est pourquoi l'émergence d'un nouveau mode de civilisation plus responsable de l'environnement ne pourra se concrétiser sans un modèle éducatif et une production d'informations susceptible de mobiliser l'opinion. À commencer par la promotion de toutes les pistes de transition écologique, en démontrant, comme a su le faire Jérémy Riffkin dans ces nombreux ouvrages, leur

impact remarquable sur la production de millions d'emplois. Et, à une échelle plus modeste, en mettant en débat les propositions émanant d'acteurs locaux comme celles du Réseau Action Climat. Dans son rapport « *Moins et Mieux* », celui-ci rappelle, qu'au niveau mondial, l'agriculture représente 23% des émissions

PARTOUT, LES GOUVERNANTS CRAIGNENT D'AGIR AVEC FERMETÉ PAR CRAINTE DES RÉACTIONS DE L'OPINION

de gaz à effet de serre dont 70 % proviennent de l'élevage, et que la production de viande, de produits laitiers, d'œufs et de poissons d'élevage mobilise autour de 83 % des terres arables dans le monde. À l'instar de la légende du colibri, les experts de ce réseau préconisent que la France donne l'exemple dans la défense de la planète. En commençant par diminuer d'au-moins 50 % à la fois le cheptel français mais aussi la consommation de produits animaux par les Français d'ici à 2050. Du côté de WWF France, on estime qu'il nous faut impérativement, au cours des cinq prochaines années, tripler les énergies renouvelables, doubler l'efficacité énergétique et électrifier 20 à 40 % des véhicules légers. « *Cela nécessitera une mobilisation massive des investissements, des matériaux critiques et des infrastructures* », souligne l'ONG, qui précise « *que le financement mondial de la lutte contre le changement climatique dans le secteur de l'énergie a avoisiné les 1 300 milliards de dollars en 2021-2022, en grande partie grâce à une augmentation du financement des énergies renouvelables et des transports, le besoin reste énorme : 9 000 milliards de dollars par an jusqu'en 2030 pour financer à la fois l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets du changement climatique* », analyse l'association. Le coût peut alors paraître inaccessible, sauf si on le compare aux coûts engendrés par les menaces qui pèsent sur la planète. Et encore moins, lorsqu'on compare ce coût aux dépenses dues aux conflits mondiaux et globaux. Ainsi, pour WWF France, il n'existe qu'une seule planche de salut : « *il faut un changement radical aux niveaux mondial, national et local afin d'orienter les flux financiers dans la bonne direction, de manière à ne plus nuire à la planète, mais à la guérir* ». ■

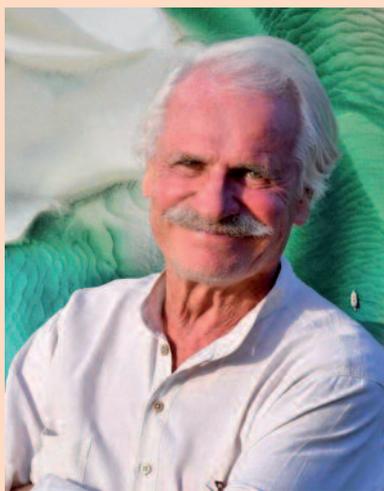


« LA RÉVOLUTION VIENDRA DE LA CONSCIENCE ET DU CŒUR »

Dans son tout récent film documentaire « Nature : pour une réconciliation », le photographe réalisateur Yann Arthus-Bertrand lève le voile sur ce qu'il qualifie de « sixième extinction de masse ». L'occasion de souligner que si 100 % du problème vient des hommes, ce n'est que d'eux que peut venir la solution.

« Nous sommes en train de vivre la sixième extinction de masse. Et celle-ci est essentiellement provoquée par nous-mêmes. La situation actuelle est telle que nous sommes à la fois complices et victimes d'un chaos écologique inédit. Limiter le réchauffement à plus 1,5 °C est désormais obsolète.

Les signes de cet effondrement sont déjà là : partout autour du globe, les glaciers disparaissent de manière rapide et irréversible. La banquise du pôle Nord pourrait totalement disparaître les mois d'été d'ici à 2035. Les océans, eux, se réchauffent deux fois plus vite qu'il y a 20 ans, provoquant la disparition des massifs de coraux, indispensables à la vie marine. En 150 ans, la moitié des récifs coralliens a été rayée de la carte. Ces dernières décennies, les populations d'insectes ont perdu environ 80 % de leur effectif et près des trois quarts des populations d'animaux sauvages se sont effondrées, bouleversant la biosphère. Les niveaux de pollution sont alarmants à tout point de vue. Les déchets s'infiltrent au plus profond des mers. Les pesticides, les nitrates, les métaux lourds, des dizaines de



milliers de molécules chimiques et tonnes de polluants éternels contaminent nos os, nos corps, et provoquent une hausse alarmante de l'infertilité et des cancers en tout genre.

Malgré ces alertes, nos sociétés restent remplies de paradoxes. Prenons l'avion par exemple. On nous invite à sillonner le monde par les airs à des prix défiant toute concurrence, invisibilisant le vrai coût écologique d'un vol. Le nombre des passagers aériens devrait d'ailleurs doubler d'ici à 2034 pour atteindre les 7 milliards par an. Les bateaux de croisière illustrent également notre folie des grandeurs. On les construit toujours plus grands, créant de vraies villes flottantes pouvant accueillir jusqu'à 9 000 personnes.

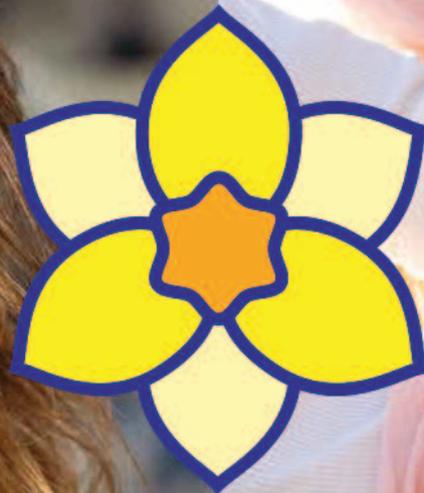
Nos liens commerciaux ont tissé un village mondial rempli de paradoxes. Dans nos assiettes, nous retrouvons des produits venus des quatre coins du monde qui coûtent souvent moins cher que nos produits locaux.

L'agriculture industrielle a brisé les frontières naturelles. Les agriculteurs ont fait ce qu'on leur demandait de faire : produire toujours plus et toujours moins cher. Dans ce cercle vicieux, les agriculteurs utilisent les pesticides pour survivre et continuer de tenir la cadence. 100 000 tonnes de produits phytosanitaires sont vendues en France par an. Ils empoisonnent les agriculteurs, exposent notre santé, polluent les nappes phréatiques et détruisent la biodiversité. L'Amazonie perd chaque année des milliers de kilomètres carrés de forêt au profit de champs de soja bourrés d'OGM qui détruisent les sols pour nourrir notre viande quotidienne.

Le plastique reste le symbole de cette civilisation du jetable. Il est partout. Il nous a grandement facilité le quotidien et certains usages sont indispensables. Le problème, c'est que 90 % des objets plastiques deviennent des déchets. Il s'ajoute aux milliers de produits chimiques artificiels et aux polluants dits éternels qui contaminent durablement notre environnement.

Nous sommes à un moment charnière de notre histoire. Il s'agit de notre propre subsistance, de la survie même de ce qui nous lie les uns aux autres et à notre planète. Avant d'être politique ou technologique, la grande révolution à venir sera celle de la conscience et du cœur. Nos choix individuels et collectifs doivent être animés par un désir profond de défendre la vie sur Terre. »

**QUAND SILVIA
CHERCHE UN
TRAITEMENT...**



**POUR ACCÉLÉRER LA RECHERCHE
CONTRE LE CANCER
FAITES UN DON**

**...C'EST EMMA
QUI REPREND
ESPOIR**


institut
Curie



**UNE JONQUILLE
CONTRE LE CANCER .FR**

TRUFFAUT

SwireLife

PARIS
PARIS

BIODERMA

OPH

CANAL+

france.tv

RTS

FLASHES ICI POUR
FAIRE UN DON

& santé

FRANCOIS



PHOTO: JAZZ CHENAI - CONCEPT: ANDREA BASTIEN



CYCLE DE FORMATION POUR LES ÉLUS, RESPONSABLES LOCAUX ET PROFESSIONNELS DES ASSOCIATIONS, COMMUNES ET DÉPARTEMENTS

PROGRAMME 2025

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET POUR L'AUTONOMIE AUJOURD'HUI ?

4 SÉMINAIRES DE FORMATION POUR INNOVER

Chaque séminaire est accessible sans obligation de
s'inscrire aux autres.

SÉMINAIRES AUTONOMES OU COMBINABLES (AU CHOIX)

SÉMINAIRE 1 ::

25 juin 2025

SÉMINAIRE 2 ::

21 octobre 2025

SÉMINAIRE 3 ::

4 & 18 novembre 2025

SÉMINAIRE 4 ::

9 décembre 2025

*Possibilité de s'inscrire
en présentiel
ou en distanciel*

Ces vingt dernières années, le droit en faveur des personnes en perte d'autonomie a fait de nombreux progrès, et les pratiques professionnelles se sont considérablement améliorées. Mais ces avancées sont encore insuffisantes pour répondre aux nouveaux enjeux d'une société en pleine mutation.

Il s'agit de parvenir à un changement d'esprit et de posture pour permettre une véritable inclusion des personnes dans leur environnement sans craindre la prise de risques en favorisant la responsabilité plutôt que la protection.

Il faut donc orienter davantage les politiques publiques et les pratiques professionnelles vers des objectifs plus concrets prenant en considération les changements de contexte social, institutionnel, financier et managérial.

Ce cycle de formation permettra de mieux faire connaître les conditions d'élaboration d'un diagnostic local, de transformation de l'offre de service, d'identification de nouvelles formules d'habitat... Il permettra de mieux appréhender la diversité des acteurs et les modes de coopération les plus efficaces, d'analyser certaines pratiques inspirantes françaises et européennes pour construire un nouveau projet local.

Organisé par L'ACTION SOCIALE, organisme de formation portant l'Académie de l'Autonomie
> Déclaration de Formation n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021)

L'ACTION SOCIALE
ÉVÉNEMENTIEL - FORMATION - ÉDITION



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Les formations de l'Académie de l'Autonomie sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Tel : 01 53 10 24 10

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL AU CHOIX

SÉMINAIRE 1: 25 juin 2025

9h30-12h30 / 14h-17h

Mieux appréhender les fondements éthiques, institutionnels et juridiques du soutien à l'autonomie

Analyser et débattre de l'actualité du secteur et ses perspectives.

Objectifs : Approfondir ses connaissances sur les bases éthiques institutionnelles et juridiques du soutien à l'autonomie, grâce au concours de personnalités reconnues ou très expérimentées, échangeant avec les participants et répondant à toutes leurs questions.

MATIN :

- > Rappels fondamentaux des principes, des organisations et des réglementations concernant le secteur.
- > Examen approfondi des règles actuellement en vigueur, des pratiques qui en découlent et des contentieux.
- > Tour de table sur le cadre éthique et déontologique du soutien à l'autonomie.

- **Denis PIVETEAU**, ancien directeur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), auteur de plusieurs rapports importants sur l'autonomie.
- **Didier LESUEUR**, ancien délégué général de l'Odas, ancien secrétaire général du département de Seine-et-Marne en charge de la solidarité.

APRÈS-MIDI :

- > Présentation des évolutions souhaitables et des projets annoncés.
- > Examen partagé des possibilités réelles d'amélioration de la réglementation et des organisations, compte tenu d'un contexte économique et sociétal de plus en plus difficile.
- **Geneviève MANNARINO**, conseillère du président du conseil de la CNSA, conseillère municipale de Valenciennes, ancienne vice-présidente du département du Nord en charge de l'autonomie.
- **Jean-Louis SANCHEZ**, fondateur de l'Odas, Directeur du journal des Acteurs Sociaux, Auteur d'ouvrages sur la décentralisation et le lien social.

INFORMATION PRATIQUES

INSCRIPTION :

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli NUMÉRIQUEMENT et validé par son service formation, RH ou toute autre personne dirigeante habilitée à engager le financement. Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et au service signataire de l'inscription et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS :

Tél : 01 53 10 24 10

Mail : inscription@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11bis rue de la Planche, 75007 Paris

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL AU CHOIX

SÉMINAIRE 2 : 21 octobre 2025 9h30-12h30 / 14h-17h

Manager autrement les établissements et services dans un contexte fortement dégradé

Comment renforcer l'efficacité interne des équipes et mieux intégrer le service ou l'établissement dans son environnement ?

Objectifs : Face à la pénurie des ressources financières, la gestion des situations imprévisibles et la nécessité d'une réponse plus empathique, aider à repenser le mode de gouvernance des établissements et services, ainsi que les relations de travail à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.

MATIN :

> Comment renforcer la coopération des établissements et services avec les acteurs politiques, les autres organisations, et le monde du bénévolat ?

> Analyse partagée d'un exemple d'élaboration d'un projet d'établissement novateur dans un environnement complexe.

- **Bruno LOMBARDO**, consultant en organisation médico-sociale, directeur de «Transition», ancien directeur de la MDPH du département du Nord.
- **Francis LACOSTE**, consultant autonomie, ancien directeur de la solidarité du département des Landes, initiateur du projet de « Village Alzheimer » de Dax.

APRÈS-MIDI :

> Reconfigurer les relations hiérarchiques et interpersonnelles au sein de l'établissement ou du service, en redonnant toute leur vigueur aux valeurs d'empathie et d'audace avec « prise de risques ».

> Organiser la place prééminente de l'utilisateur et de la famille dans le projet de service ou d'établissement.

- **Fabienne NOÉ**, directrice d'un Ehpad et d'une maison d'accueil temporaire, docteure en droit privé, formatrice, consultante, auteure d'ouvrages.
- **Alexandra FOUCHER**, consultante ingénierie sociale et conduite de projet, cheffe de projet Académie de l'Autonomie.

INFORMATION PRATIQUES

INSCRIPTION :

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli NUMÉRIQUEMENT et validé par son service formation, RH ou toute autre personne dirigeante habilitée à engager le financement. Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et au service signataire de l'inscription et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS :

Tél : 01 53 10 24 10

Mail : inscription@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11bis rue de la Planche, 75007 Paris

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL AU CHOIX

SÉMINAIRE 3 : 4 & 18 novembre 2025

Transformer l'offre de services

De la définition du projet à sa mise en oeuvre (à domicile ou en établissement)

Objectifs : Le constat est largement partagé : après le scandale des Ehpad, chacun mesure mieux la gravité des problèmes humains et financiers du soutien à l'autonomie. Or, la transformation de l'offre de services (établissements et domicile) peut réussir en s'inspirant des expériences probante. Il s'agit d'élaborer un parcours du changement apte à contourner les obstacles, mobiliser les énergies et évaluer les résultats.

Le 4 novembre 2025 - La construction du projet 9h30-12h30 / 14h-17h

MATIN :

> Etablir finement les causes motivant l'élaboration d'un nouveau projet, les nouveaux besoins, les obstacles de la réglementation et les opportunités du territoire.

- **Jean-Pierre RISO**, président de la Fnadepa, directeur général de l'ADMR du Gard.
- **Denis LEFEBVRE**, médecin gériatre, chef du pôle autonomie et médecine gériatrique au centre hospitalier de Le Quesnoy (59), vice-président de la communauté de communes du pays de Mormal.

APRÈS-MIDI :

> Définir pour son propre établissement ou service les hypothèses du changement et les mettre en débat pour construire le projet.

- **Sylvain BUCQUET**, ancien directeur d'établissement médico-social, consultant en ingénierie de projets inclusifs et innovants, dirigeant fondateur de Philae Associates.
- **Didier LESUEUR**, ancien délégué général de l'Odas, ancien secrétaire général du département de Seine-et-Marne en charge de la solidarité.

Le 18 novembre 2025 - La mise en oeuvre du projet 9h30-12h30 / 14h-17h

MATIN :

> Optimiser les ressources disponibles, développer d'autres modalités d'action et de recherche de financements.

- **Lise SERRURE**, directrice de la Ferme Sénéchal (lieu d'accueil autisme), fondatrice de l'association Sourires d'autistes.
- **Philippe DUCALET**, ancien directeur d'associations et d'établissements en action sociale, formateur et consultant sur l'éthique médicale, le management et l'évaluation de la qualité, auteur d'ouvrages.

APRÈS-MIDI :

> Restaurer l'esprit d'initiative de chacun, restaurer l'esprit de coopération de tous pour transformer l'accompagnement du quotidien.

- **Delphine DUPRE-LEVEQUE**, docteure en anthropologie et chercheuse, auteure de divers ouvrages sur la qualité de vie en Ehpad, Présidente Ilex Formation & Consulting.
- **Francis LACOSTE**, consultant autonomie, ancien directeur de la solidarité du département des Landes, initiateur du projet de « Village Alzheimer » de Dax.

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL AU CHOIX

SÉMINAIRE 4 : 9 décembre 2025 9h30-12h30/14h-17h

Construire une nouvelle offre d'habitat collectif

Comment trouver la meilleure réponse dans une offre de plus en plus diversifiée ?

Objectifs : Face à la crise des établissements d'accueil collectif pour personnes âgées et personnes en situation de handicap découvrir et étudier des opportunités permettant d'y répondre, que ce soit dans l'évolution du maintien à domicile, le développement de l'habitat partagé...

MATIN :

> Analyse approfondie des solutions les plus prometteuses en matière d'habitat partagé en France.

> Examen partagé de solutions inspirantes en Europe.

- **Maëlys CANTZLER**, présidente d'Homnia, entreprise solidaire d'utilité sociale spécialisée dans l'habitat inclusif.
- **Jean-Michel RAPINAT**, directeur de la solidarité du département des Hauts-de-Seine, ex-conseiller social de l'ADF.

APRÈS-MIDI :

> Décryptage d'une expérience réussie : le village Alzheimer des Landes, inspiré d'un exemple étranger.

> Examen partagé des objectifs, des conditions de réussite, des obstacles rencontrés, des contraintes financières...

- **Francis LACOSTE**, consultant autonomie, ancien directeur de la solidarité du département des Landes, initiateur du projet de « Village Alzheimer » de Dax.
- **Michel LAFORCADE**, ancien directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine, auteur de divers rapports sur l'autonomie.

INFORMATION PRATIQUES

INSCRIPTION :

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli NUMÉRIQUEMENT et validé par son service formation, RH ou toute autre personne dirigeante habilitée à engager le financement. Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et au service signataire de l'inscription et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS :

Tél : 01 53 10 24 10

Mail : inscription@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11bis rue de la Planche, 75007 Paris

CONSEIL PÉDAGOGIQUE

L'Académie de l'Autonomie possède un conseil pédagogique composé de personnalités dont l'expertise en matière de soutien à l'autonomie est particulièrement reconnue dans le domaine social, médico-social et sanitaire.

Cette diversité permet de croiser les regards et les pratiques de façon la plus large possible.

- **Sylvain BUCQUET**, ancien directeur d'établissement médico-social, consultant en ingénierie de projets inclusifs et innovants, dirigeant fondateur de Philae Associates.
- **Mailys CANTZLER**, présidente d'Homnia, entreprise solidaire d'utilité sociale spécialisée dans l'habitat inclusif.
- **Philippe DUCALET**, ancien directeur d'associations et d'établissements en action sociale, formateur et consultant sur l'éthique médicale, le management et l'évaluation de la qualité, auteur d'ouvrages.
- **Delphine DUPRE-LEVEQUE**, docteure en anthropologie et chercheuse, auteure de divers ouvrages sur la qualité de vie en Ehpad, ex-responsable des recommandations de bonnes pratiques à la HAS, Présidente Ilex Formation & Consulting.
- **Alexandra FOUCHER**, consultante ingénierie sociale et conduite de projet, cheffe de projet Académie de l'Autonomie.
- **Francis LACOSTE**, consultant autonomie, ancien directeur de la solidarité du département des Landes, initiateur du projet de « Village Alzheimer » de Dax.
- **Michel LAFORCADE**, ancien directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine, auteur de divers rapports sur l'autonomie.
- **Denis LEFEBVRE**, médecin gériatre, chef du pôle autonomie et médecine gériatrique au centre hospitalier de Le Quesnoy (59), vice-président de la communauté de communes du pays de Mormal en charge de l'autonomie.
- **Didier LESUEUR**, ancien délégué général de l'Odas, ancien secrétaire général du département de Seine-et-Marne en charge de la solidarité.
- **Bruno LOMBARDO**, consultant en organisation médico-sociale, directeur de « Transition », ancien directeur de la MDPH du département du Nord.
- **Geneviève MANNARINO**, conseillère du président du conseil de la CNSA, conseillère municipale de Valenciennes, ancienne vice-présidente du département du Nord en charge de l'autonomie.
- **Fabienne NOE**, directrice d'un Ehpad et d'une maison d'accueil temporaire, docteure en droit privé, formatrice, consultante, auteure d'ouvrages.
- **Hélène PADIEU**, consultante, ancienne chargée d'études à l'Odas, ancienne coordinatrice du réseau Huntington (EHDN).
- **Denis PIVETEAU**, conseiller d'Etat, ancien directeur général de la CNSA, auteur de nombreux rapports sur le soutien à l'autonomie.
- **Jean-Michel RAPINAT**, directeur de la solidarité du département des Hauts-de-Seine, ex-conseiller social de l'ADF.
- **Jean-Pierre RISO**, président de la Fnadepa, directeur général de l'ADMR du Gard.
- **Jean-Louis SANCHEZ**, fondateur de l'Odas, directeur du journal des Acteurs Sociaux, auteur d'ouvrages sur la décentralisation, le grand âge et le lien social.
- **Lise SERRURE**, directrice de la Ferme Sénéchal (lieu d'accueil autisme), fondatrice de l'association Sourires d'autistes.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Académie de l'Autonomie a été lancée en septembre 2024, dans le prolongement des actions de formation de la société L'Action Sociale. Elle propose un cycle de formation sur les nouvelles stratégies et actions de soutien à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Ce cycle s'adresse aux décideurs locaux (collectivités publiques, associations, entreprises...) et aux professionnels en situation d'encadrement ou de montage de projets.

Pour définir et mettre en œuvre son action, l'académie s'appuie sur son conseil pédagogique composé de personnalités dont l'expertise en matière de soutien à l'autonomie est reconnue dans le domaine social, médico-social et sanitaire.

Son organisation est encadrée par un comité de pilotage auquel participent Francis Lacombe, Didier Lesueur, Geneviève Mammì & Jean-Louis Sanchez.

La société L'Action Sociale est un organisme de formation, créé en 1998 et certifié Qualiopi. Elle est également société d'édition et d'événementiel sur divers thèmes sociaux, comme par exemple la protection de l'enfance, avec chaque année des Assises nationales réunissant environ 2000 participants, organisées avec la plupart des institutions concernées.

Elle a créé en janvier 2024 l'Académie de l'Autonomie dans le prolongement de ses nombreuses initiatives sur les questions d'autonomie, avec des conférences locales ou nationales.

En matière éditoriale, elle possède le Journal des Acteurs Sociaux (Le Jas) qui publie régulièrement des dossiers et articles sur les thématiques ayant trait à l'autonomie.



INFORMATIONS PRATIQUES

**En présentiel, les séminaires se déroulent intégralement dans les locaux de l'USIC :
18 rue de Varenne, 75007 Paris.**

Les locaux sont très agréables et très centraux, situés à l'angle du boulevard Raspail et de la rue de Varenne dans le quartier des ministères, à 5 minutes à pied du quartier Saint-Germain-des-Prés. Ils sont très accessibles à partir des gares par le métro (lignes 10 ou 12 : station Sèvres-Babylone). Le cursus est accessible aux personnes en situation de handicap (réfèrent handicap : Maria LILLO). En distanciel, les formations se déroulent via l'application Zoom.



CONTACT

01 53 10 24 10

inscription@academieautonomie.com

www.academieautonomie.com

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025

À renvoyer par mail : inscription@academieautonomie.com
inscription également possible en ligne
sur www.academieautonomie.com



CANDIDAT

M. Mme *SVP remplir ce bulletin INFORMATIQUEMENT, tout bulletin manuscrit ne sera pas pris en compte*

Nom :

Prénom :

Établissement :

Fonction :

Service :

Téléphone (portable de préférence) :

Mail :

SÉMINAIRES CHOISIS

Choisissez le ou les séminaire(s) que vous souhaitez suivre et comment (présentiel ou distanciel)

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 1 (25 juin) - 290€ | <input type="checkbox"/> PRÉSENTIEL | <input type="checkbox"/> DISTANCIEL (via Zoom) |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 2 (21 oct) - 290€ | <input type="checkbox"/> PRÉSENTIEL | <input type="checkbox"/> DISTANCIEL (via Zoom) |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 3 (4&18 nov) - 550 € | <input type="checkbox"/> PRÉSENTIEL | <input type="checkbox"/> DISTANCIEL (via Zoom) |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 4 (9 déc) - 290 € | <input type="checkbox"/> PRÉSENTIEL | <input type="checkbox"/> DISTANCIEL (via Zoom) |

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme :

Adresse :

DOSSIER SUIVI PAR (RESPONSABLE DE FORMATION)

Nom :

Prénom :

Service :

Téléphone :

Mail :

Cachet et signature de l'employeur

Obligatoire

Signature du candidat

« REJOINDRE UN CONSEIL MUNICIPAL, C'EST AGIR CONCRÈTEMENT »

Cédric Szabo, Directeur de l'AMRF

Directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Cédric Szabo est un observateur privilégié des municipalités depuis plus de 15 ans. Il vient de publier son premier ouvrage *La démocratie du quotidien* (éditions de l'Aube), dans lequel il expose le rôle essentiel et les enjeux que portent les élus municipaux d'une manière générale et les maires ruraux en particulier.

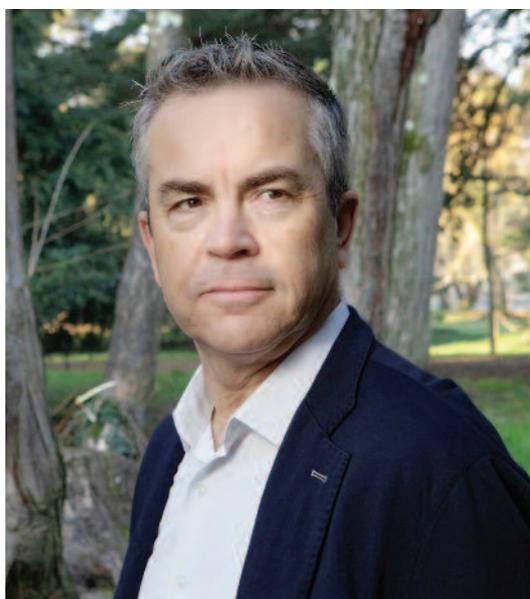
Rencontre.

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Le Jas : Vous venez de publier *La démocratie du quotidien* aux éditions de l'Aube. Directeur de l'AMRF depuis de nombreuses années, quel regard portez-vous sur la situation des maires aujourd'hui ?

Cédric Szabo : Dans cet ouvrage, j'ai pris le parti de présenter le témoignage d'un acteur privilégié aux côtés des élus depuis des années. Je ne pouvais pas garder pour moi la connaissance de l'énergie que les élus locaux nous adressent et qu'ils mettent en œuvre dans l'exercice de leur mandat de manière incroyablement positive. Tout ceci s'inscrit pourtant dans un contexte de changements intempestifs dans notre organisation territoriale. Cela concerne, en premier lieu, les rapports entre les communes et les intercommunalités, dont il est encore question aujourd'hui de remodeler une partie des compétences s'agissant de l'eau et de l'assainissement. Mais cela concerne aussi les rapports entre les communes et l'État. À cet égard, l'État ne peut plus continuer à réduire sa présence dans les territoires et, en même temps, ne pas aider les collectivités locales à faire le boulot qu'il ne veut plus faire. Au milieu de tout cela, malgré tous ses défauts et les insuffisances de notre modèle, la commune reste aujourd'hui une forme d'organisation bien plus robuste qu'on pourrait le penser.

J'en veux pour preuve l'attachement des maires à leurs fonctions et je sais combien ils se sentent utiles et passionnés par leur mairie et leur mandat. Les élus sont des personnes qui



aiment les gens et sont amoureux de leur commune. C'est grâce à cela que les élus municipaux obtiennent des petites victoires, pour reprendre le titre du film inspiré du mandat municipal de Fanny Lacroix, maire de Châtel-en-Trièves et vice-présidente de l'AMRF. Les quelque 500 000 élus locaux que compte la France constituent un socle solide qui agit tous les jours, sans faire de bruit, pour accomplir des petits miracles qui sont de grandes choses.

Le Jas : Pour vous, les maires ont donc un rôle important à jouer sur le rétablissement de la confiance entre élus et habitants ?

C. S. : En effet, les élus locaux disposent de la légitimité démocratique, ce qui n'est pas le

cas des acteurs du champ associatif. Ils représentent la proximité du « premier mètre » pour reprendre la formule de Michel Fournier, président de l'AMRF. Une commune est une entité, et plus précisément une communauté de vies. J'insiste sur cette notion de « vies » au pluriel, car les populations sont aujourd'hui de plus en plus difficiles à gérer et tout repose sur la bienveillance et l'attention que doivent leur porter les conseils municipaux les écouter et les entendre.

De plus, être maire, c'est un rôle très honorifique mais aussi responsabilisant. Quelle fierté de représenter la République sur son territoire ! Mais représenter la République en tant que maire, cela signifie aussi être en mesure de rappeler à chaque citoyen ses droits et ses devoirs. Nous avons coutume de rappeler une formule dans notre réseau : le maire, c'est celui qui doit savoir dire non. C'est aussi une manière d'incarner cette République de régulation. Tous les soirs de la semaine se tiennent des centaines, voire des milliers de réunions et de conseils municipaux où se prennent des décisions au nom de la République française. Et chaque jour, ce sont des centaines de milliers d'élus qui sont à l'écoute de la population et qui agissent en tant qu'acteurs de politiques publiques. Nous devons en avoir conscience et tout cela ne passe pas sur les écrans de télé le soir à 20h.

Le Jas : Que pensez-vous de l'idée selon laquelle si la Liberté et l'Égalité sont l'affaire de l'État, la Fraternité relève du local ?

C. S. : Ce n'est pas parce qu'il est inscrit sur le fronton des mairies ou des écoles que le triptyque républicain fonctionne tout seul. C'est précisément à cela que servent aussi les communes et les maires. La commune peut être un lieu privilégié d'émancipation du citoyen. Il faut se réinterroger sur cette question car c'est aussi cela qui permet de faire vivre au quotidien le triptyque républicain.

Plus concrètement, les maires peuvent être très fertiles dans la production de ce commun permanent qui est le fait de vivre ensemble à l'échelle communale. La commune est un lieu dans lequel on peut mettre en place des actions

d'éducation civique, de citoyenneté et d'appropriation à la fois des valeurs mais aussi des outils de la République. En ce sens, les maires et les élus municipaux constituent une partie de la réponse dans la mécanique générale. Et à 12 mois des prochains scrutins municipaux, notre pays a une occasion privilégiée de se ressaisir par le local. C'est dans cette dissémination positive de la République et dans le maillage communal que peut être développée la Fraternité dans sa dimension de proximité.

Le Jas : Comment percevez-vous la perspective des prochaines élections municipales en 2026 ?

C. S. : Le fait d'être élu local, et pas uniquement maire, est une occasion de se révéler à soi-même sur plusieurs dimensions. C'est une occasion que l'on ne rencontre pas nécessairement dans le cadre professionnel par exemple. Quand on est chef de bureau, on peut aimer les gens, mais on a en réalité assez peu l'occasion de le montrer dans la pratique quotidienne, mis à part à ses collègues. Mais quand vous êtes maire, vous disposez des leviers pour agir concrètement et renforcer les liens sociaux, organiser des rencontres et des fêtes, favoriser des actions intergénérationnelles... On se dit que tout le monde connaît son maire, mais en réalité on ne le connaît qu'en superficie. En fait, on ne mesure pas vraiment ce que font les maires alors qu'ils sont tout simplement essentiels à la vitalité démocratique locale. Selon moi, la bonne échelle pour changer les choses, c'est sans aucun doute la commune. Et la prochaine occasion, ce sera les élections municipales de 2026. Aujourd'hui, j'ai envie de dire aux gens : poussez la porte de votre mairie et posez-vous la question de savoir si ce n'est pas à votre tour d'y aller. Rejoindre un conseil municipal, c'est agir concrètement. Avec une formule magnifique qu'un maire me soufflait : « être maire, c'est être plus que soi-même ». Vous pouvez vous sublimer et apporter bien plus que ce que l'on peut attendre de vous ailleurs. Réfléchir à s'engager en 2026, c'est aussi aujourd'hui utiliser son pouvoir de citoyen. ■



La démocratie du quotidien, éditions de l'Aube, collection Raconter les territoires dirigée par Salomé Berlioux et Félix Assouly

DÉVELOPPEMENT SOCIAL : C'EST ENCORE POSSIBLE !

En juin 2001, L'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) publiait un ouvrage intitulé «*Décentralisation : de l'action sociale au développement social*» qui proposait un bilan positif du travail des départements. Car ceux-ci avaient su accompagner le passage d'une action sociale essentiellement réparatrice en une action sociale plus préventive. Pour ce faire, les professionnels avaient été encouragés à créer les conditions de vie collective dans un quartier, apte à favoriser les liens sociaux et les solidarités de proximité. Mais, ces dernières années, cette dynamique a été fortement ébranlée par l'amplification du phénomène bureaucratique et le développement de postures individualistes dans la société, rendant les démarches de développement social périlleuses et incertaines. Cela a entraîné de plus en plus de collectivités locales à considérer le développement social comme un vœu pieux, en orientant exclusivement le travail social sur ses missions considérées comme prioritaires : la prise en charge individuelle des publics défavorisés ou en danger. C'est pourquoi *Le Jas* n'a cessé de mettre en avant les collectivités locales soucieuses de raviver la flamme du travail social, par la valorisation des actions collectives. C'est le cas du département du Pas-de-Calais de la «*Maison du Département Solidarité du Montreuillois*» qui nous montre que le développement social n'est pas qu'une chimère, mais qu'il peut et devrait davantage irriguer les missions du travail social.

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE
AVEC LE CONCOURS DE JEAN-LOUIS SANCHEZ

On le sait peu, mais le travail social a sa *Journée Mondiale* qui s'est déroulée cette année le 18 mars. Le thème retenu par la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (IFSW) pour l'édition 2025 était : « *Renforcer la solidarité intergénérationnelle pour un bien-être durable* ». À une époque que l'on dit marquée par l'individualisme, son affiche (voir ci-contre), rappelait que l'action sociale est d'abord une affaire collective.

On nous rétorquera que c'est plus facile à écrire qu'à faire. Sans doute. Pourtant, certains montrent que cela n'a rien d'une utopie. C'est le cas dans le Pas-de-Calais, à La Maison du Département Solidarité du Montreuillois (MDS), établissement public d'action sociale de prévention, d'orientation et de protection. Son équipe pluridisciplinaire (constituée d'assistants sociaux, d'éducateurs, d'agent administratifs, de médecins, de puéricultrices, d'infirmières...) remplit des missions de tous ordres : aide à la famille et à la personne, protection de l'enfance, soutien à l'insertion accompagnent des personnes âgées et handicapées, aide au logement... Son siège est à Montreuil-Sur-Mer où se trouve aussi une Maison de l'autonomie, et elle a des antennes à Berck, Étaples et Marconne.

UN CONTEXTE SOCIAL DE PLUS EN PLUS DÉGRADÉ

Le premier enseignement que nous avons pu tirer de nos entretiens avec les professionnels de cette maison départementale concerne l'évolution du profil des usagers concernés par l'action. « *Nous accompagnons de plus en plus de travailleurs et des personnes de la classe moyenne qui, malgré un emploi, n'arrivent plus à joindre les deux bouts* », constate Sophie Laggoun, assistante sociale au Service Social Départemental ⁽¹⁾. L'augmentation des charges, les logements mal isolés, les factures énergétiques élevées... tout cela met en difficulté des ménages qui, auparavant, ne faisaient pas appel aux services sociaux. Valérie Lefebvre, également assistante sociale du service, confirme cette tendance. « *Outre les besoins d'accompagnement dans les démarches administratives de plus en plus complexes, nous recevons principalement de leur part des demandes d'aide financière. Les familles, même avec une gestion rigoureuse de leur budget, peinent à couvrir leurs charges courantes.* » Parallèlement, ces travailleurs sociaux constatent qu'ils sont plus qu'autrefois confrontés à des situations multiproblématiques. La perte des repères, l'isolement, l'angoisse de l'avenir fragilisent un nombre croissant de personnes, adultes et jeunes mais



aussi d'enfants. « *Ce n'est pas seulement une question de prestations sociales ou de droits, c'est un accompagnement global qu'il faut mettre en place. On doit mêler le social, le médical, les soins, le soutien financier...* », explique Sophie Laggoun, qui déplore aussi une augmentation des violences intrafamiliales et conjugales. « *Nous sommes confrontés à des situations où les parents se sentent totalement dépassés et démissionnent parfois de leur rôle. Certains semblent ne plus croire en rien et attendent que l'aide sociale prenne le relais.* »

Face à de tels défis, le découragement peut freiner la recherche de solutions innovantes. Et le risque est grand, car ces besoins « débordants » imposent aux travailleurs sociaux de jongler avec des dispositifs

techniques, informatiques, réglementaires, juridiques de plus en plus complexes. L'action sociale souffre aussi d'une surcharge administrative partout en France. Pour Valérie Lefebvre, ces écrits, procédures, réunions et autres comptes-rendus sont indispensables pour des questions de traçabilité, mais la salariée constate qu'ils se multiplient parfois de manière incohérente. « Plus on nous met en place des procédures pour alléger notre travail, plus on a l'impression qu'elles ont l'effet inverse. Je travaille depuis 38 ans et ma génération n'a pas été formée à cela. Nous avons fini par nous adapter, mais ce n'est pas cela notre cœur de métier. »

ORGANISATION ET COOPÉRATION : AU CŒUR DE L'ÉVOLUTION

Fort heureusement, le recours à des ressources administratives n'a pas que des mauvais côtés. D'ailleurs, Valérie Lefebvre reconnaît l'utilité du système de binôme avec le secrétariat mis en place à la MDS, ce qui allège considérablement les tâches pour les professionnels au contact du public. Un dispositif que vante aussi Mathilde Ficheux, assistante socio-éducative du Service Enfance famille⁽²⁾. « Une part importante de notre travail est administrative : nous devons rendre compte sur les projets de l'enfant, les décisions prises, les droits ouverts auprès de l'ASE et du magistrat... Pour nous soutenir dans cette charge, le secrétariat fournit de premières informations aux familles et aux partenaires ce qui nous permet de nous concentrer sur nos missions : concertations, commissions, rendez-vous avec les parents... »

Cheffe du Service Social Départemental et du Service Enfance Famille, Coralie Jendrsiak, ajoute que l'équipe du secrétariat de la MDS fait un travail de primo-évaluation qui évite, par exemple, à l'usager de prendre un rendez-vous avec une assistante sociale pour découvrir que sa demande dépend de la CAF. « Les usagers ne doivent pas se faire balader d'une institution à une autre, comme dans les Douze Travaux d'Astérix ! L'organisation de la MDS doit viser à faciliter la tâche des salariés et à répondre de manière la plus judicieuse aux usagers, ce qui passe aussi par un travail de coopération avec les partenaires locaux. Plus précisément, le département travaille autour d'un projet d'accueil social inconditionnel de proximité, en partenariat avec le CCAS, le centre social, le service jeunesse, la mairie, France Services... ». Pour cela, la MDS a créé des moments baptisés « Points sur » durant lesquels ces partenaires sont invités à présenter leurs missions et leurs actions phares. « Cela nous permet,

non seulement d'enrichir notre accompagnement, mais aussi, si nécessaire, d'accompagner les familles dans leurs démarches auprès de ces partenaires. Il faut qu'on sache qui fait quoi, qui est responsable de quoi, pour que, lorsqu'un usager se présente à l'accueil de n'importe quelle institution, celle-ci puisse l'orienter vers le bon service (Sécurité Sociale, CAF, CCAS...). »

Sophie Laggoun confirme que, sur le terrain, l'orientation des usagers est cruciale. « Le travail social repose sur une logique de réseau. Si nous ne cultivons pas ces liens, notre action perd en efficacité. Aller à la rencontre des partenaires nous permet d'identifier les nouveaux besoins, de partager des constats et de construire des projets ensemble. » Une approche rebours du travail en silos qui caractérise encore trop souvent le travail social. La professionnelle souligne aussi que les usagers ont souvent peur des institutions. « Accompagner physiquement une personne à un rendez-vous au centre social ou à la médiathèque, c'est parfois indispensable pour lui donner confiance et l'aider à s'approprier ces espaces. Cela peut paraître anodin, mais pour certains, c'est une véritable barrière. »

Casser les silos est essentiel avec les partenaires, mais aussi en interne. La directrice de la MDS organise ainsi chaque année une réunion plénière qui rassemble tous les services du territoire. Des réunions du même type sont aussi organisées sur tous les sites de la MDS afin de réunir les acteurs des différents services. « Ce sont des



Aller à la rencontre des partenaires permet d'identifier les nouveaux besoins, de partager des constats et de construire des projets ensemble.

journées de travail à la fois instructives et conviviales, analyse Coralie Jendrasiak. « Même sur un petit site, travailler ensemble n'est pas forcément spontané, cela se cultive au quotidien et une impulsion de la direction est souvent nécessaire. » En matière de protection de l'enfance, cette évolution est particulièrement précieuse. *« Travailler mieux avec la justice et l'Aide sociale à l'Enfance est important, car nos décisions sont très conséquentes pour les familles et les enfants, témoigne Mathilde Ficheux. Cette charge est particulièrement ressentie par les jeunes professionnels à leur arrivée. C'est un métier qui engage émotionnellement : nous sommes confrontés à des situations de maltraitance qui résonnent en nous. La perte de sens peut être tangible, notamment lorsque nous peinons à trouver une solution d'accueil pour un mineur en danger pour quelques nuits alors que nous devrions être sur des projets à long terme pour lui. »* Pour garder la foi, la professionnelle n'oublie jamais que derrière les cas compliqués, il y a de belles réussites qui sont parfois occultées par les urgences du quotidien. *« Personnellement, après des périodes difficiles, je prends le temps d'aller voir un enfant dont la situation s'est améliorée. Car s'il va bien aujourd'hui, c'est parce qu'un travail a été fait et bien fait, en amont. Ces moments sont essentiels pour nous ressourcer. »*

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL COMME PERSPECTIVE

Afin de lutter contre la perte de sens qui pourrait naître du sentiment de n'être qu'un rouage technique, tous les acteurs du Pas-de-Calais, citent le « faire avec », autrement dit, le fait d'associer les usagers à la réponse que les services du département leur apportent. Et cela

commence dès l'évaluation de leur situation, assure Coralie Jendrasiak. *« Certaines familles nous mettent facilement dans la case du 'sachant' et attendent une réponse toute faite. Sauf qu'on se rend compte que ça ne fonctionne pas. Il faut construire avec eux la solution qui les concerne. De plus en plus de familles le réclament d'ailleurs. »* La cheffe des services reconnaît que lorsque les gens n'ont pas de logement, cumulent des problèmes d'addiction, de comportements ou de compétences parentales, s'imaginer qu'on puisse les faire participer à la solution paraît, de l'extérieur, utopique. *« Pourtant, être dans l'injonction, c'est l'échec quasi assuré... avec l'épuisement des travailleurs sociaux à la clef. »*

C'est tout le sens du développement social : agir avec et agir collectivement. Car, pour ne pas être uniquement dans la « réparation », l'action sociale se doit de mettre en œuvre des actions de prévention en s'adressant à des groupes de personnes, à des citoyens et pas seulement à des individus. Faire, ou plutôt « refaire », du collectif, est non seulement un levier de transformation pour celles et ceux qui y prennent part, mais c'est aussi un vecteur de motivation pour les intervenants sociaux. Depuis deux ans, Valérie Lefebvre est à l'initiative de plusieurs actions collectives de médiation animale : un travail dans une ferme pour des jeunes et pour les familles et des ateliers menés en partenariat avec le musée de Berck-sur-Mer (lire l'encadré page 41) De ces actions, elle dit : *« C'est ma respiration, ma bouée de sauvetage. Cela me permet de sortir du quotidien et de vivre d'autres expériences, cela donne du sens à ce que l'on fait. »*

Sophie Laggoun a, quant à elle, mis en place l'action

Il faut construire avec les familles les solutions qui les concernent



DES ACTIONS COLLECTIVES PORTEUSES DE SENS



À Berck-Sur-Mer, la Maison du Département Solidarité du Montreuillois organise des actions de médiation familiale dans une ferme

Valérie Lefebvre est à l'origine d'une action de médiation animale, une action de médiation culturelle à destination des familles : « *Les jeunes passent beaucoup de temps devant les écrans, ont des difficultés relationnelles et ont tendance à s'isoler. J'ai imaginé ces actions en groupe pour leur permettre de vivre de nouvelles expériences et de renforcer leurs liens familiaux.* » Pour la première, il s'agit de permettre à des adolescents, de 9 à 16 ans de passer des demi-journées dans une ferme et d'y mener différentes activités (brosser les animaux, les nourrir, se promener, aider à des travaux de ferme...). « *Certains de ces jeunes sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance, d'autres sont connus de nos services dans le cadre de l'évaluation d'informations préoccupantes, d'autres avaient simplement eu envie de prendre part à la journée...* » Des jeunes et leurs familles ont aussi participé à des ateliers (aquarelle, poterie, van-

nerie, découverte des trésors de la dune, frappe de monnaie...) organisés en partenariat avec le musée de Berck-sur-Mer.

« *Beaucoup de familles ne connaissent pas le patrimoine culturel local ou craignent de ne pas se sentir à leur place dans un environnement culturel. L'objectif de ces journées est de travailler sur l'estime de soi et la relation aux autres et les résultats ont dépassé nos espoirs.* » L'assistante sociale est encore à l'initiative d'autres actions telle qu'une journée festive de Noël avec ateliers créatifs et spectacle, une chasse aux œufs de Pâques en partenariat avec le centre social...

À l'issue de toutes ces actions, des temps de restitution et d'échanges sont organisés avec les familles. « *Je ne pensais pas pouvoir vivre cela avec mon enfant* » ; « *J'ai découvert quelque chose dans ma commune* » ; « *J'ai rencontré l'accompagnateur des démarches administratives, qui*

me faisait un peu peur au départ » ; « *Je ne voyais pas l'assistante sociale comme ça* »... Voilà quelques-unes des remarques que se souvient d'avoir entendues Coralie Jendrasiak lors de ces rencontres-bilans. « *Les parents sont fiers de leurs enfants, et les enfants sont fiers d'eux-mêmes, constate pour sa part Valérie Lefebvre. Nous avons vu des jeunes surmonter des difficultés, prendre confiance en eux. Un enfant qui avait une phobie de la marche pratique maintenant une activité sportive. Un garçon introverti est devenu leader de son groupe. Une maman a pris conscience de son addiction à l'alcool et a demandé de l'aide. Une jeune fille, très réservée, a fait un exposé en classe sur la journée à laquelle elle avait participé...* » Autant de petites graines semées qui participeront à aider les familles à ne pas s'enfoncer dans leurs difficultés.

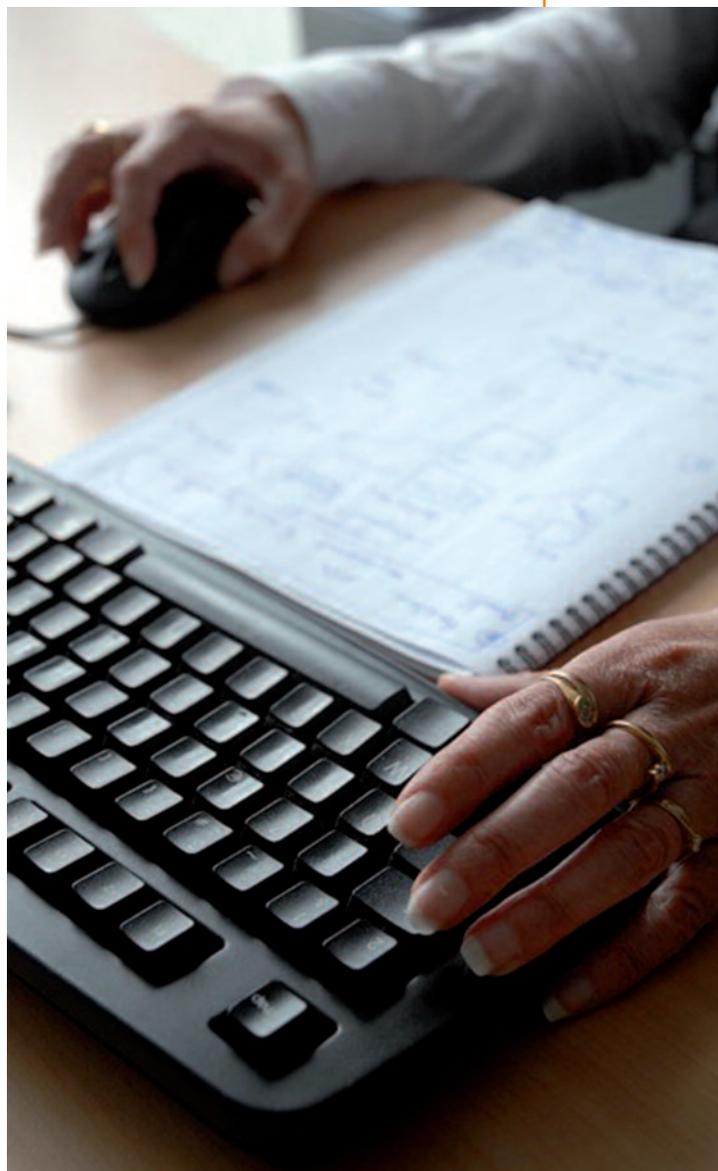
nommée *Mille et un livres* pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés par le Service Social Départemental. « *L'objectif est de montrer aux familles que le livre est un outil facilement accessible et essentiel au développement de leur enfant, précise-t-elle. Lors des séances, ma collègue*

et moi lisons des histoires aux enfants et nous organisons des moments d'échange avec les parents au sein de la médiathèque municipale, partenaire du projet. » L'action se déroule tous les trois mois, pendant les vacances scolaires. Elle permet aussi aux familles de mieux connaître la

DÉMATÉRIALISATION : QUELLES CONSÉQUENCES ?

À l'occasion de la Journée mondiale du travail social du 18 mars, Emmaüs Connect (avec la Fonda, l'UNAFORIS, l'UNIOPSS et la Mission Locale de Charleville-Mézières), a publié une enquête sur l'impact du numérique dans l'action sociale et l'insertion. Menée auprès de 2 542 professionnels, elle nous apprend (sans surprise) que 51 % des professionnels interrogés évoquent une perte de lien humain. Elle souligne aussi que la dématérialisation des démarches a renforcé la dépendance des usagers aux travailleurs sociaux. « *Il y a maintenant trois personnes lors des entretiens : l'usager, le travailleur social et l'ordinateur* », témoigne un répondant. Si 81 % des professionnels estiment bien vivre cette transition qui, disent-ils « *facilite l'organisation* », « *permet de gagner du temps* », « *un meilleur accès à l'information* » ou « *une meilleure communication entre professionnels* », ils ont aussi 43 % à pointer une surcharge administrative. « *Le numérique était censé simplifier notre travail, mais il nous impose toujours plus de tâches secondaires* », déplore un travailleur social.

Face à ces défis, Emmaüs Connect rappelle l'importance de former et équiper les professionnels afin de mieux accompagner les publics en difficulté numérique, invite à « *penser le numérique au service du métier en réduisant le temps de gestion au profit de l'accompagnement* », et à « *réhumaniser l'accompagnement et garantir des alternatives au tout-numérique* ». « *Le numérique, s'il est choisi et non subi, peut devenir un levier d'inclusion, assurent les associations à l'origine de l'enquête. Mais cela exige une transformation profonde de nos approches et de notre éthique, où l'humain reste au centre des décisions et où la technologie s'aligne sur nos valeurs de solidarité et de justice sociale.* »



médiathèque et la Maison du Département Solidarité du Montreuillois, autrement dit de casser les barrières entre les familles en difficulté et ces institutions, qu'elles trouvent parfois intimidantes.

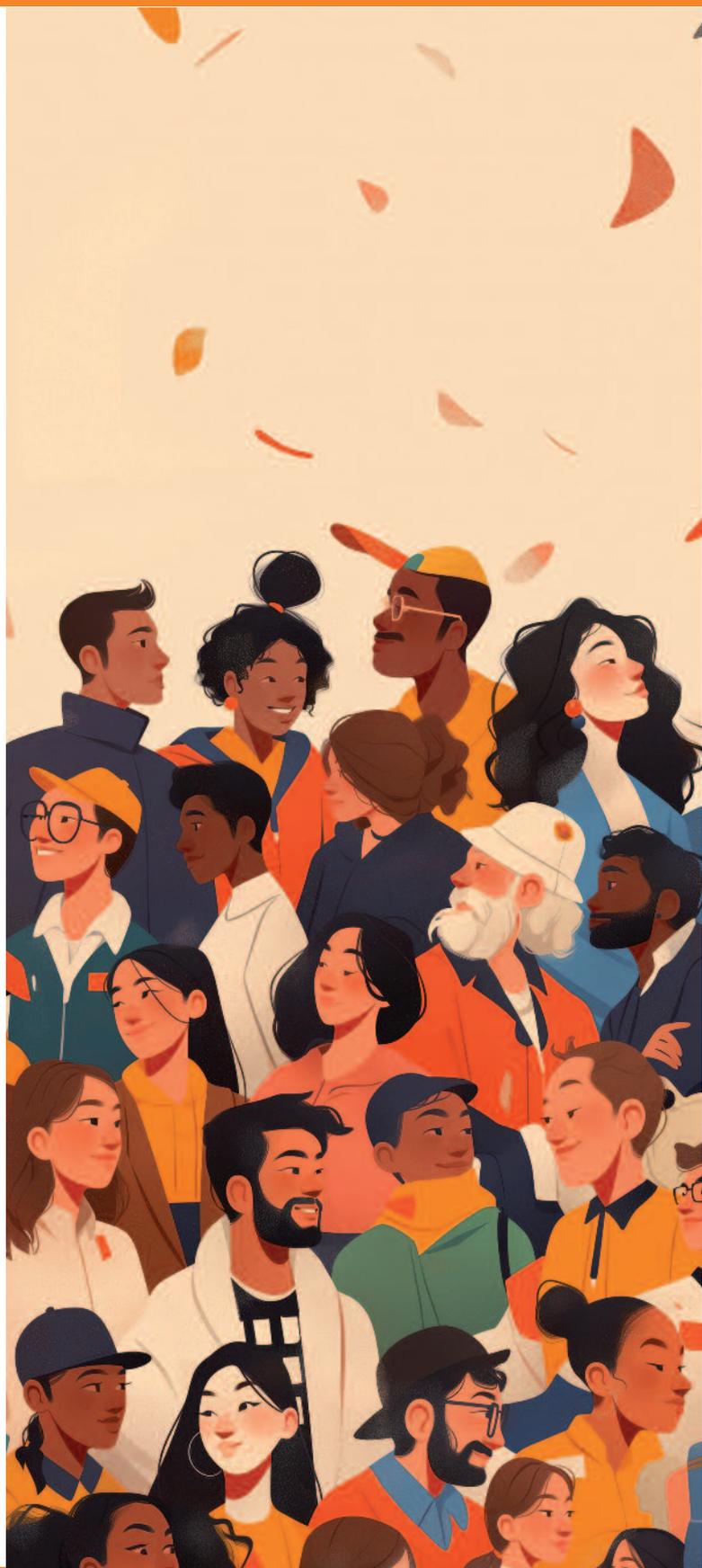
Les projets collectifs portés directement par le Service Enfance Famille sont assez rares tant on sait que les contraintes en temps, en effectifs et en moyens qui touchent la Protection de l'Enfance sont grandes. « *Mais, tempère Mathilde Ficheux, nous nous greffons souvent aux initiatives de nos collègues. Nous bénéficions de ces dynamiques sans avoir à gérer toute l'organisation concrète, ce qui est un vrai atout. Ces actions collectives changent aussi le regard que les familles portent sur nous. Elles nous voient dans un autre contexte, en dehors des entretiens formels. Ces moments collectifs contribuent à apaiser les relations avec les familles.* »

Travailler ainsi sur la relation entre parents et enfants, mais aussi entre parents et travailleurs sociaux, facilite ensuite beaucoup les missions des acteurs du département, ajoute Coralie Jendrasiak, qui précise que souvent, plusieurs professionnels gravitent autour de ces actions collectives, du secrétariat aux salariés de la PMI, en passant par les psychologues. « *Grâce aux messages qui sont passés pendant ces journées, grâce à nos observations, grâce, encore, au nouveau regard que porte l'usager sur nous, nous gagnons parfois des semaines d'accompagnement individuel. L'objectif est de capitaliser sur ces expériences pour ensuite les intégrer dans les actions du quotidien.* »

L'AUDACE DU CHANGEMENT

Toutes ces initiatives sont donc bénéfiques à la fois individuellement et collectivement, elles favorisent l'apprentissage de la citoyenneté et le vivre ensemble, permettent aux familles d'avoir une autre image des services sociaux et de venir les solliciter plus facilement en cas de besoin. Mais elles sont tout aussi intéressantes pour les travailleurs sociaux. Elles renforcent la communication et la cohésion d'équipes, permettent de consolider les liens avec des partenaires et les ramènent au cœur le plus noble de leurs métiers.

Le développement social se prête mal à une évaluation comptable. Mais si leur bilan n'est pas adapté aux tableaux Excel, cela ne veut pas dire que ces projets ne puissent pas être l'objet d'une estimation de leurs impacts. Objectifs, public ciblé, budget et retombées sont établis en amont ou à l'issue des actions, mais, insiste, l'initiatrice, « *l'accent est mis sur les changements observés sur les jeunes et les familles, pas sur les chiffres.* »





Financièrement, elles ne coûtent quasiment rien, mais elles demandent un investissement humain important, car faire du développement social est un investissement chronophage. Valérie Lefebvre reconnaît qu'elle s'est, au début, heurtée au scepticisme de ses collègues et, aujourd'hui encore, elle doit souvent y travailler sur son temps personnel pour qu'elles puissent voir le jour. Mais pour rien au monde elle ne voudrait y mettre fin. « *Cela fait du bien aux familles, cela facilite notre travail, cela enrichit les relations entre collègues, mais surtout, cela nous replace au cœur de métier qui est d'aider les gens. On renoue avec l'essence de notre engagement.* » Tout comme sa collègue, Sophie Laggoun se félicite du soutien de sa hiérarchie qui encourage la mise en place de ces actions collectives. « *Il est essentiel d'avoir un cadre institutionnel qui soutienne ces démarches et laisse aux travailleurs sociaux la possibilité d'innover.* »

C'est indispensable, car, en général, ces actions font rarement partie des grandes priorités des services des départements. Par ailleurs, elles s'ajoutent aux missions habituelles de travailleurs sociaux qui ne sont pas déchargés

pour les mener. On ne peut que regretter ce constat qui montre qu'il reste encore bien de chemin à faire pour que le développement social gagne la place qu'il mérite. Il n'en reste pas moins vrai que l'exemple du Pas-de-Calais est à encourager et à dupliquer ailleurs, tant ce qu'il montre participe indéniablement à fidéliser les travailleurs sociaux et ré-attirer vers les métiers du social de nouvelles recrues. La voie est là, devant eux, alors qu'attendent les départements pour l'emprunter de manière plus volontariste ? ■

1- LE SSD est notamment en charge des questions d'accès aux droits, des aides financières, de l'accompagnement aux démarches administratives, de l'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales, de l'inclusion sociale et évalue les « informations préoccupantes » en matière de protection de l'enfance.

2- Le SEF est en charge de l'accompagnement des familles et des enfants confiés à l'ASE, du travail en coordination avec les assistants familiaux et les établissements d'accueil, de la mobilisation des ressources internes et externes au profit des parcours des jeunes accompagnés et de leur famille

SOCIAL EN ACTION

p.46

TUTELLES



p.50

AUTONOMIE

MAJEURS PROTÉGÉS : LOIN DES CLICHÉS, LE RÔLE DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

Les services de tutelles des majeurs en France ont souvent fait l'objet de critiques, comme lorsqu'en 2020 France Culture s'inquiétait qu'il n'y avait que 100 greffiers en chef chargés de vérifier les comptes de gestion des tuteurs pour 800 000 comptes à examiner. C'est pourquoi *Le Jas*, à diverses reprises, s'est emparé du sujet pour y relever souvent des dysfonctionnements mais aussi de belles réussites comme celle que nous avons découvert en nous rendant dans un service de la Sarthe, qui intervient notamment auprès de majeurs présentant des troubles psychologiques.

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE



« **N**ous accompagnons une jeune femme de 18 ans. Elle est hospitalisée à l'Établissement Public de Santé Mentale de la Sarthe (EPSM) depuis ses 14 ans. Déscolarisée, elle n'en sort presque jamais. Notre rôle c'est de protéger ses droits et son patrimoine, elle qui ne sait rien ou presque de ce qu'est l'environnement administratif : mutuelle, assurance, Sécurité sociale, impôts, aides sociales... Nous sommes là pour faire les démarches indispensables avec elle et lui apprendre, autant que possible, à les faire seule. Et puis, nous la motivons, nous lui disons qu'elle peut avoir une vie, un avenir, hors de l'hôpital. » Voilà comment Nathalie Rouzier illustre ce qu'est son métier d'assistante de « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs affiliée à l'EPSM ».

UN MÉTIER MÉCONNU

Ces derniers exercent une profession pas facile, et souvent mal perçue par le grand public. Lorsque les médias évoquent celles et ceux qui exercent des missions de tutelle ou de curatelle de personnes majeures, c'est pour évoquer des abus de pouvoir (Britney Spears) ou des contextes de conflits familiaux (Alain Delon, Liliane Bettencourt). Des « people » qui ne sont pourtant en rien représentatifs de la réalité. « *Les majeurs bénéficiant d'une mesure de protection juridique ont des profils très variés, souligne la Haute Autorité de Santé. Il peut s'agir de personnes très âgées dépendantes, de jeunes adultes en situation de handicap, de personnes ayant eu un grave accident, de personnes ayant développé des problèmes importants de santé mentale, etc. (...). Il convient de garder à l'esprit que chaque personne est différente, n'a pas le même vécu, n'est pas en mesure de protection pour les mêmes raisons et n'a pas non plus toujours les mêmes perspectives.* »

On estime généralement à plus d'un million le nombre de Français majeurs « protégés ». Une protection peut prendre différentes formes : curatelle, tutelle, sauvegarde de Justice ou habilitation familiale (voir les définitions en encadré). Plus de 54 % de ces mesures de protection sont confiées à un membre de la famille. Mais, lorsque le juge estime qu'au sein de celle-ci, personne n'est apte à exercer cette protection, ou lorsqu'aucun de ses membres ne souhaite exercer cette responsabilité, il mandate un professionnel. Celui-ci est à la fois chargé de s'assurer du respect des droits fondamentaux, des libertés individuelles et de la dignité du concerné et de l'aider à regagner en autonomie.

Dans 28 % des cas, ces missions sont confiées à un

« LES MAJEURS BÉNÉFICIAIRES D'UNE MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE ONT DES PROFILS TRÈS VARIÉS »

service mandataire judiciaire de la protection des majeurs (autrement dit à des associations), dans 16 % à un mandataire judiciaire indépendant et à 2 % à des « préposés d'établissements », comme c'est le cas pour l'EPSM. Ce centre est l'hôpital spécialisé en psychiatrie et santé mentale le plus important de la région des Pays de la Loire. « *Notre service assure, sous la responsabilité du Directeur de l'établissement, la mission de protection, d'assistance dans tous les actes de la vie et de représentation des majeurs protégés hospitalisés, mais aussi après leur sortie, dans diverses structures du département ou à leur domicile* », explique Marion Grapin, mandataire et responsable du service de la protection des majeurs de l'EPSM. Son équipe est constituée de six mandataires judiciaires et quatre assistants de mandataires judiciaires, plus la responsable. Cette équipe suit 190 personnes, sur l'ensemble du département, 60 % à domicile et 40 % en établissements (l'EPSM, deux Ehpad dépendants du centre hospitalier du Mans, des maisons d'accueil spécialisées, des foyers de vie pour personnes handicapées). Les mesures sont, pour moitié des curatelles, pour l'autre des tutelles avec, occasionnellement quelques sauvegardes de justice.

LA TUTELLE AU QUOTIDIEN

« *Nous sommes au plus proche des patients hospitalisés car nos locaux se situent sur le site d'Allone lui-même* », précise Nathalie Rouzier. *Un résident d'une maison d'accueil spécialisée va recevoir notre visite tous les mois, là où un mandataire associatif ne passera que deux ou trois fois par an. Et comme nous sommes en lien avec les équipes médico-éducatives, nous travaillons plus facilement sur le projet de vie de la personne protégée.* » L'âge moyen de la population que suivent les préposés de l'EPSM tourne autour de 50 ans. Mais l'établissement accueille aussi des gens assez jeunes, notamment beaucoup d'anciens enfants ayant eu un parcours en protection de l'Enfance. Les professionnels de la Sarthe constatent d'ailleurs que, d'une façon générale, les majeurs protégés sont de plus en plus jeunes. Un phénomène qu'elles expliquent d'abord

par un désengagement croissant de la société (et des familles) par rapport aux plus vulnérables. Autre explication avancée : les démarches administratives qui nécessitent un bon usage des outils informatiques qui fait défaut aux populations précaires, plus souvent concernées que les autres pas des mesures de tutelles et de curatelle.

En pratique, le travail des mandataires consiste en des tâches aussi diverses que percevoir et gérer les ressources, payer les factures, souscrire des assurances, faire les déclarations d'impôts, vérifier que la personne touche bien les aides auxquelles elle a droit, gérer son patrimoine, prendre avec ou pour elle des rendez-vous chez le notaire ou en mairie, l'y accompagner parfois, l'épauler lors d'un déménagement, suivre ses relations avec les assistantes sociales, l'assister si elle est victime ou auteur d'infractions, etc. « *Ce sont des gens fragiles qui font vite confiance aux arnaqueurs* », souligne d'ailleurs la responsable sarthoise. La personne peut elle-même solliciter son mandataire, mais celui-ci peut également initier les démarches. Un mandataire serait juridiquement

responsable d'un majeur qui n'aurait pas d'assurance habitation, par exemple.

Ces professionnels n'étant pas au quotidien avec la personne, l'une de leurs tâches est de nouer des partenariats pour que son projet de vie soit possible. « *Ce projet de vie est une obligation de la loi de 2002, détaille Marion Grapin. Il vise à définir comment la personne entend conduire son existence : où veut-elle vivre, que souhaite-t-elle avoir comme loisirs, veut-elle travailler, passer son permis, se rapprocher de sa famille ou couper les ponts... ? Nous formalisons tout cela avec chacun et nous constituons ensuite un maillage de personnes ressources (assistantes sociales, éducateurs, soignants, associations...) pour y répondre. Un mandataire qui travaillerait seul serait un très mauvais mandataire !* »

UN MÉTIER DE PATIENCE ET D'HUMANITÉ

Cet accompagnement ne va pas immédiatement de soi. « *Le temps long est l'une des caractéristiques de nos missions, confirme Marion Grapin. Il est nécessaire pour*

Les mandataires judiciaires défendent les droits des personnes protégées et les aident à gagner en autonomie



créer une relation de confiance avec la personne que l'on protège. Pour y parvenir, il faut toujours dire la vérité – bonnes comme mauvaises nouvelles – avec sincérité, et n'entamer aucune démarche sans en parler avant. » Autant que possible, c'est donc une seule personne de l'équipe de l'EPSM qui assure la prise en charge de la personne protégée. Le changement de mandataire reste cependant parfois nécessaire, soit pour créer une nouvelle dynamique lorsque la confiance ne s'installe pas, ou quand la personne sous tutelle ou curatelle devient violente, voire manifeste des délires érotomanes auprès de son mandataire. Des cas très exceptionnels, assurent les professionnelles, ce qui ne signifie pas que les relations soient toujours simples. Il s'agit de personnes très isolées et si elles ont autour d'elles de nombreux soignants, ces derniers changent souvent. *« Nous faisons donc partie des très rares personnes récurrentes dans leur quotidien, complète Marion Grapin. Les liens qui se tissent sont nécessaires, mais parfois, les plus vulnérables peuvent nous prendre pour autre chose que des professionnels : un membre de la famille, un ami, un amant... »*

Bien que ces tutelles, curatelles et sauvegardes de justice soient des mesures imposées par un juge, les bénéficiaires sont souvent soulagés de ne pas avoir à gérer seules ces actes du quotidien. Ce qui est le plus souvent conflictuel concerne la gestion du budget. *« En curatelle renforcée, illustre la responsable, nous leur reversons l'argent qui leur reste après avoir perçu les ressources, payé leurs charges et dettes. Beaucoup sont très dépensiers et ne comprennent pas qu'il leur reste si peu. On est dans une société qui pousse à la consommation, où l'on existe beaucoup par les objets, les biens, les vêtements, les vacances... »*

L'objectif ultime des mandataires est de permettre à la personne d'exercer elle-même ses droits et donc de renforcer son autonomie. Leur travail ne doit pas ajouter du handicap au handicap, de la dépendance à la dépendance. La vraie récompense des mandataires, c'est quand il y a des mains levées ou des fins de mesures de protection, ce qui arrive cinq à six fois sur l'année. L'équipe de l'EPSM a par ailleurs créé un « parcours » pour que les personnes ayant le mieux évolué et n'ayant plus besoin d'un mandataire lié à leurs soins puissent être suivies par un mandataire dit du droit commun.

« Permettre à ces personnes si vulnérables de ne pas se faire broyer par la machinerie administrative, leur obtenir des aides financières légitimes qu'elles n'auraient pas sans nous, les voir gagner en autonomie, c'est formidable », assurent de concert nos interlocutrices. Mais elles pointent aussi la déliquescence des institutions relais. *« On trouve*

QUELQUES DÉFINITIONS

● **LA SAUVEGARDE DE JUSTICE** est une mesure temporaire qui n'est pas de l'assistance, ni du conseil ou de la représentation. La personne sous sauvegarde de justice conserve le droit d'accomplir tous les actes de la vie courante, sauf ceux confiés au mandataire.

La mesure est décidée pour des actions précisément définies, comme la vente d'un bien immobilier, la percevoir des ressources pour payer une dette, engagement pour un prêt d'un montant élevé...

● L'« **HABILITATION FAMILIALE** », créée par une ordonnance d'octobre 2015, permet, avec l'accord du juge des contentieux et de la protection, à un membre de la famille d'aider une personne vulnérable (« hors d'état de manifester sa volonté »), sans passer par une procédure de tutelle ou de curatelle. Fin 2023, le nombre de personnes qui bénéficient d'une habilitation familiale est estimé à 104 000 par le ministère de la Justice.

● **LA TUTELLE** est la mesure la plus contraignante. Elle s'applique à une personne qui n'est plus capable de gérer seule ses affaires à cause d'une maladie ou d'un handicap. Un tuteur, généralement un membre de la famille ou un professionnel, prend des décisions pour la personne protégée, que ce soit pour sa santé, son argent, ou ses démarches administratives.

● **LA CURATELLE** s'applique à une personne qui a encore une certaine capacité à prendre des décisions, mais qui a besoin d'aide, voire d'accord de son curateur, dans certains cas. Il existe trois formes de curatelle : la curatelle simple, la curatelle renforcée et la curatelle aménagée (lorsque le curateur est désigné uniquement pour certains aspects de la vie de la personne protégée, par exemple, uniquement pour les finances, ou uniquement pour la santé).

de moins en moins de logements accompagnés, moins de psychiatres, moins d'établissements d'accompagnement et les aides sociales diminuent toujours plus, déplore Marion Grapin. Le regard de la société sur les personnes en marge se durcit et le seul fait d'évoquer des gens avec des troubles psychologiques nous ferme presque toutes les portes. Pourtant, celles-ci font preuve d'une volonté et d'un courage qui pourraient en inspirer beaucoup ! » ■

« ON N'EST RIEN SANS L'AUTRE »

Anthropologue de la santé, spécialiste en gériatrie, Delphine Dupré-Lévêque a mené de nombreuses études sur la vie des personnes âgées à domicile et en Ehpad. Après avoir été responsable des recommandations de bonnes pratiques professionnelles à la Haute Autorité de Santé (HAS), elle est aujourd'hui consultante et formatrice. Rencontre.

Le Jas : Quand avez-vous commencé à vous intéresser à la question du bien vieillir dans les Ehpad ?

Delphine Dupré-Lévêque : Cela a débuté il y a 8 ans. Pendant ces années-là, je suis passée par la Haute Autorité de Santé et à l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM). Durant cette période, j'ai essayé au maximum de faire des recommandations les plus pratico-pratiques, donner des exemples, faire des fiches très courtes. Mais finalement, on s'aperçoit que sur le terrain, il y a un décalage et que les professionnels et les cadres dirigeants sont le nez dans le guidon. Chacun essaye de répondre un peu point par point sans avoir une vision globale de tout ce qui peut être mis en œuvre. Il y a trois ans, j'ai créé ma société de formation et consulting afin de pouvoir accompagner les établissements qui le souhaitent à mener une nouvelle réflexion. Je propose une nouvelle manière d'aborder les choses et qui part beaucoup plus de la personne elle-même, mais aussi des professionnels parce qu'il faut arriver à ce que l'un travaille avec l'autre et comprenne l'autre.

Le Jas : Votre engagement sur ce sujet est stimulant pour nous tous. Quelles sont vos motivations personnelles ?

D. D-L. : J'ai eu deux grands-mères assez exceptionnelles. L'une d'elles en particulier m'a profondément influencée. C'est une femme qui ne s'est jamais laissée freiner par son âge avancé. Elle s'est même remariée à 70 ans. C'est probablement parce que j'ai pu partager beaucoup de temps avec elle, que j'ai eu une image, dès le départ, très positive de ce qu'étaient les personnes



âgées. Puis, dès mon premier emploi, il y a 35 ans, en tant qu'animatrice dans un Ehpad, j'ai essayé de changer le regard sur les résidents, à travers différentes initiatives : les amener au marché tous les jeudis matin, les accompagner à la pêche, partager des visites touristiques...

Plus globalement, je crois que, dans notre pays, on sait bien soigner sur le plan technique. On sait accueillir, s'occuper de quelqu'un de cardiaque, de diabétique, régler des problèmes de déglutition, etc. En revanche, ce que l'on sait moins bien traiter, c'est la manière d'aller parler avec les gens d'eux-mêmes. L'idée consisterait ainsi à transformer l'accueil pour que les maladies passent en second plan et que l'on s'occupe de la personne en lui redonnant son identité et sa citoyenneté. En arrivant en Ehpad, avant de faire signer aux résidents les directives anticipées qui sont stressantes, on devrait plutôt leur faire remplir un CERFA pour les inscrire sur les listes électorales de la commune.

Le Jas : Dans votre travail actuel, comment faites-vous bouger les lignes au sein des Ehpad ?

D. D-L. : J'interviens aujourd'hui dans le cadre de trois formations phares. La première, c'est réussir et initier le virage domiciliaire, c'est-à-dire comment j'accueille un citoyen à part entière et non pas un malade d'Alzheimer ou atteint de problèmes cardiaques. Ce travail doit être mené avec les équipes, car il implique une remise en cause d'un certain nombre de manières d'accompagner.

La deuxième formation porte sur l'animation et la vie dans les unités de vie protégée. Durant trois jours, je travaille avec une animatrice sur ce sujet. Les retours sont très positifs car les équipes comprennent enfin comment elles peuvent accompagner la qualité de vie, et retrouver la motivation pour aller travailler.

La troisième formation, à laquelle je tiens beaucoup, concerne le « boire et manger en Ehpad ». En d'autres termes, il s'agit de comprendre comment on peut limiter les problèmes de dénutrition en donnant envie de se nourrir. Par exemple, quand vous mettez la main à la pâte, lorsque cela sent bon les crêpes, le café de la cafetière ou encore une bonne odeur de pain grillé dans les couloirs, tout cela donne quand même beaucoup plus envie de manger !

Le Jas : Sur ce plan de la formation, comment opérez-vous concrètement sur le terrain ?

D. D-L. : Ce que je préfère, c'est aller dans l'Ehpad, voir tous les lieux disponibles lors d'une première journée d'observation. Puis, je regarde l'évolution du projet personnalisé, le sens de tous les outils mis en œuvre. À partir de là, durant les deux jours suivants, je forme les équipes avec une pédagogie participative et des jeux de rôle. Avec cette méthode, on est certain que les solutions

viennent d'elles-mêmes. On identifie tout de suite les problèmes et la manière de les résoudre. Bien sûr, je ne pourrai jamais intervenir dans les 7 500 Ehpad existants, d'autant que les groupes privés ont généralement leur propre organisme de formation. Ces groupes devraient pourtant, selon moi, s'ouvrir sur d'autres approches, car j'observe qu'il existe de nombreux dysfonctionnements sur lesquels ils ne réfléchissent pas.

Le Jas : Est-ce que les efforts engagés pour restructurer qualitativement, collectivement, humainement, les établissements n'est pas un défi irréaliste ?

D. D-L. : Que ce soit à domicile ou en Ehpad, je ne crois qu'en une seule valeur : la solidarité. On n'est rien sans l'autre. Et à un moment donné, il faut savoir donner de soi. Il existe de trop nombreuses personnes qui se retrouvent très seules à la fin de leurs jours car elles n'ont pas pu ou pas voulu s'engager dans quoi que ce soit. Même au sein des équipes, il faut de l'entraide. Si on ne s'entraide pas, on travaille en silo. L'image qui me vient est d'ordre culinaire : nous sommes des ingrédients, et si on ne mélange pas comme il faut ces ingrédients, si on les laisse tous côte à côte, on n'en fera rien. ■



Edition Ramsay
(2019)
184 pages



Edition Archives Contemporaines
(2001)
120 pages

LE CAHIER DES RÉSEAUX

Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

FEHAP
Santé Social - Privé Solidaire

ADMR

UNIOPSS

LE MOUVEMENT DES RÉGIES

ANDASS

réseau national de l'économie sociale et solidaire

reness

Pacte civique

ODAS
Observatoire National de l'Accès au Logement

nexem
employeurs, différenciation

L'Outil en Main France

la ligue de l'enseignement
un service par un autre

FNADÉPA

Fédération Nationale des ADEPAP

« PARTICIPATION CITOYENNE »

LES MOTS JUSTES DE PATRICK NORYNBERG

Cultures du Cœur est une association nationale qui œuvre depuis 1998 pour offrir aux personnes en situation d'exclusion sociale ou économique un accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. L'Observatoire de cette association, qui publie une *Lettre trimestrielle*, a interviewé Patrick Norynberg, vice-président du mouvement des Régies de quartier sur la participation citoyenne. Celle-ci est au cœur de l'action qu'il mène et qu'il partage au plus grand nombre dans ses livres.

Cet article est basé sur des extraits de cette interview (voir Lettre de l'Observatoire de Cultures du Cœur, février 2025).

En sus de vos responsabilités dans l'insertion et l'économie sociale et solidaire, vous êtes très impliqué dans les domaines de la participation citoyenne et de la démocratie, où vous avez de nombreuses activités. Quelles sont vos motivations ?

L'implication des habitants dans l'espace public et la vie publique a toujours été une préoccupation majeure dans mes activités professionnelles comme bénévoles. Ainsi, dans mes ouvrages je montre comment la participation des habitants dans les territoires peut booster l'action publique et les politiques publiques. À la fois en permettant aux décideurs locaux d'identifier les besoins réels des habitants pour coconstruire des réponses qui répondent à leurs attentes, mais aussi pour permettre le mieux-être des personnes, l'émancipation individuelle et collective. Dans un contexte international de plus en plus violent, et un contexte national dégradé et anxiogène, il n'a jamais été aussi urgent de construire une relation aux citoyens renouvelée, apaisée, favorisant le dialogue, l'écoute et la confiance réciproque.

Comment définiriez-vous le terme de « participation des habitants » ? Est-elle, selon vous, effective aujourd'hui ?

Tout d'abord c'est un droit inscrit dans notre constitution, comme l'indique l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qui fait partie intégrante de notre bloc constitutionnel : « *La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même*



pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. » Au-delà de ce principe, c'est aussi un impératif car il est urgent de reconnaître que la parole des habitants est légitime au même titre que celle des décideurs, des techniciens, des acteurs de terrain.

La participation citoyenne s'appuie sur quatre piliers. Le premier c'est **prendre part** : décider par soi-même sans attendre d'y être convié, invité à participer par exemple à une réunion publique, un atelier, un moment

de travail collectif... Le deuxième c'est **donner sa part** : toute personne doit pouvoir apporter sa contribution, ses idées ou tout autre forme de participation, que cela soit par exemple être volontaire pour faire le compte rendu de la réunion, apporter un plat à partager... Chaque part est honorable, et le contexte doit le permettre et le favoriser. Le troisième pilier c'est **recevoir sa part** : il s'agit d'un échange réciproque, d'idées de propositions, de réflexions. On apporte ses idées et en échange on reçoit celles des autres dont on peut s'inspirer. Le quatrième pilier consiste à faire sa part : à l'image de la légende du colibri qui, au milieu de l'incendie de la forêt, va chercher une petite goutte d'eau pour éteindre les flammes. Faire sa part, c'est être dans le concret, coconstruire des initiatives ensemble. Car pour bien vivre ensemble, il faut faire des choses ensemble. Et cela vaut dans l'action publique en général, dans la gouvernance locale mais également dans toutes les initiatives collectives conduites par des associations ou autres institutions locales.

Le levier culturel et sportif est-il, selon vous, un des socles pour permettre la participation dans les quartiers ? Ce levier est-il suffisamment mis en lumière ?

La participation citoyenne n'a de sens que si elle s'inscrit dans une démarche visant l'émancipation individuelle et collective des habitants. Elle doit s'inscrire également dans un processus de construction de la citoyenneté. Or les associations peuvent être de belles écoles de la citoyenneté. Les activités culturelles ou sportives, plus largement les activités sociales que nous entretenons avec les autres, sont essentielles pour se construire et se réaliser dans sa vie. L'homme est un être profondément social. La personne humaine a besoin de liens sociaux pour se construire et se développer mais aussi affirmer sa singularité et son identité dans le regard de l'autre. L'enjeu est à la fois collectif, avec la construction d'un cadre de vie partagé dont tout le monde profite, et individuel, car l'isolement et la solitude constituent aujourd'hui un réel problème de santé. Toutes les études démontrent leurs effets catastrophiques sur le bien-être et la santé des personnes, y compris sur l'espérance de vie. Les liens sociaux que nous pourrions développer à travers des activités culturelles, sportives, artistiques, sociales sont donc autant de bienfaits pour notre capital santé au sens de

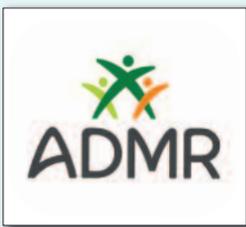
la définition de l'Organisation mondiale de la santé : bien dans sa tête, bien dans son corps.

Mais la culture c'est aussi le moyen de s'ouvrir sur les autres, donc sur le collectif, c'est découvrir le monde, faire de nouvelles rencontres, se confronter à des points de vue qu'on ne connaissait pas. De nombreuses personnes s'empêchent de visiter des musées ou d'aller voir tel ou tel spectacle, pensant que cela n'est pas fait pour soi. Toute démarche de sensibilisation, de démocratisation de la culture, permet donc d'ouvrir les communautés sur les autres et est essentielle pour permettre à chacun de s'épanouir et de trouver sa place dans sa vie, sa ville, le monde.

Quels sont pour vous les clés d'une mobilisation réussie qui permet la participation des habitants ?

Les clés sont dorénavant bien connues : la première est d'aider les gens à sortir de l'entre-soi. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser les habitants les plus éloignés de la participation citoyenne pour sortir du « toujours les mêmes » Il faut aussi que chacun s'interroge sur ses propres postures, afin d'être capable de les dépasser et de participer réellement à un travail collectif basé sur l'écoute, l'échange et le dialogue. En démocratie, la forme compte tout autant que le contenu. Le langage et les supports de communication ne sont pas à négliger. Nous devons donc porter une attention particulière à notre vocabulaire et nos moyens de communication... Enfin, il faut avoir conscience de la notion du temps : un bon projet prend du temps, et on a tendance aujourd'hui à se précipiter. Il faut réapprendre à prendre le temps nécessaire à la réflexion, la maturation du projet, et enfin l'action. Laisser aux habitants le temps de se constituer en partenaires... Mais attention, ce temps peut aussi être celui du découragement, et nous devons être transparents sur le processus et son échéancier. Et puis, il nous faut être clair sur que l'on propose aux habitants en matière de « participation » : sommes-nous dans l'information ? la consultation ? la concertation ? ou la co-construction, voire la codécision ? On a besoin d'établir avec les habitants un cadre clair de travail collaboratif. En conclusion, si nous sommes authentiques, attentifs et conviviaux, nous saurons créer un climat de confiance qui favorisera la mobilisation et la participation de tous. ■

www.culturesducoeur.org



FAIRE LE CHOIX DE LA TARIFICATION DES SAD

Le 1^{er} janvier 2025 devait marquer le début de l'expérimentation dans dix départements d'un nouveau modèle de tarification des SAD (Services autonomie à domicile). Une étape importante qui normalement devait mettre fin à la tarification horaire source actuellement d'insécurité financière pour les services d'aide à domicile. Malheureusement aucun département ne s'est positionné et l'expérimentation a été abandonnée. Cependant, la problématique de financement des SAD ne se limite pas à cette question ; elle trouve sa genèse dans un système à double régime.

UN SYSTÈME À DOUBLE RÉGIME

Actuellement, le secteur est en effet partagé entre deux systèmes : celui des services tarifés (SAD) et celui des services non tarifés par leur Conseil départemental. Règlementairement, on parle même d'habilitation ou non habilitation à l'aide sociale, mais comme celle-ci n'est pas toujours respectée par les départements, nous en resterons à la notion de tarification.

La tarification administrative médico-sociale est un mode de financement appliqué à tous les établissements et services médico-sociaux. Tous sauf certains SAD. À ce jour, on estime que 75 % des heures APA et 50 % des heures PCH réalisées par des SAD le sont par des services tarifés (associatifs ou publics principalement), ce qui veut dire que le reste de l'activité est réalisée par des services non-tarifés. Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Le principe est assez simple, il repose sur un dialogue de gestion, entre une autorité de tutelle et un service habilité à l'aide sociale (cf la notion d'habilitation citée plus haut), et dont la finalité est d'aboutir au juste financement permettant le bon fonctionnement du service (le fameux coût de revient). L'arrêt du Conseil d'État (des 1^{ère} et 4^{ème} chambres réunie en date du 7 avril 2020) explique que le tarificateur « fixe les tarifs horaires des différents intervenants de façon à couvrir l'ensemble des dépenses afférentes à leur rémunération et des coûts de structure et de coordination de ces services dont il accepte la prise en charge ».

Grâce à la tarification du Conseil départemental

qui assure ainsi le coût de revient du service, le reste à charge pour la personne ne dépend plus que de ses ressources (appelé le reste à charge légal pour l'APA et quasi inexistant pour la PCH). Ainsi, la tarification garantit non seulement l'accessibilité financière des services pour tous, mais aussi une transparence financière des fonds publics versés par le département.

La tarification assure aussi en théorie la prise en charge de coûts liés aux revalorisations salariales issues des accords collectifs agréés, qui sont alors dits « opposables » au financeur.

Le second régime, pour la plupart du temps imposé par le Conseil départemental, échappe à tous ces principes. Le SAD non tarifé perçoit un financement public fixé de façon forfaitaire et qui ne dépasse que très rarement le tarif « socle » national, actuellement fixé à 24,58 €/heure d'intervention. Mais c'est ici que les choses se compliquent... En effet, le coût de revient d'un service autonomie se situe généralement autour de 33 €. Il existe donc un différentiel de 9,42 € pour chaque heure réalisée, entre le forfait proposé par le département et le coût de revient du service. Ce différentiel est souvent en partie couvert par des dotations supplémentaires, comme la dotation qualité (plafonnée à 3,30 €/heure) et la dotation dite « avenant 43 ». Il s'agit d'une dotation financée à 50 % par la CNSA et à 50 % par le département, pouvant atteindre au maximum 4,10 € / heure. Elle a été créée pour financer une partie des surcoûts liés à la hausse des salaires de la Branche de l'aide à domicile (BAD) depuis la mise en place de l'avenant 43 en octobre 2021. Une hausse de salaire estimée en moyenne à 15 %.



Le risque d'un système de SAD de plus en plus inégalitaire est fort

DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT AUX LOURDES CONSÉQUENCES

Malheureusement, au contraire des services tarifés, les services « non » tarifés ne peuvent revendiquer le principe d'opposabilité évoqué plus haut. Le financeur peut donc s'autoriser à ne pas prendre en charge ce surcoût, ou du moins sa totalité. A travers un exercice de calcul rapide, nous obtenons donc un différentiel non couvert par un financement public : $24,58 + 3,3 + 4,10 = 31,98$ €, soit grosso modo 1 €/heure non financé, et ce dans le meilleur des cas, c'est-à-dire lorsque le département fait le choix de verser le maximum des deux dotations.

Mais rares sont les départements « non-tarificateurs » qui financent le forfait « avenant 43 » dans son intégralité (environ 1/3 des départements ne le financent pas à son maximum, cad 4,10). Ce différentiel est communément appelé le « reste à charge extralégal » et doit donc être assumé par les personnes accompagnées pour la moitié du montant et par le biais du crédit d'impôt pour la seconde moitié. Finalement, c'est donc l'État qui finance 50 % d'un financement départemental insuffisant.

Cette différence de traitement entre services tarifés et non tarifés, génère donc une iniquité de prise en charge des personnes accompagnées selon le département dans lequel elles vivent ou le choix du service dans un

même département, qu'il soit tarifé ou non. La facture peut donc ainsi passer du simple au double selon leur lieu d'habitation, créant une forme d'injustice, alors même que la cinquième branche devait transformer l'APA en une prestation de sécurité sociale pour tous.

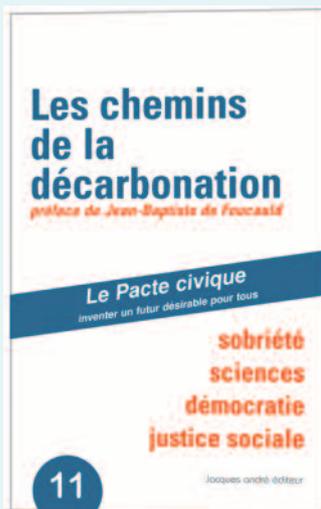
Certes, dans un contexte de restriction budgétaire, la tarification est une pratique coûteuse pour le Conseil départemental, mais elle garantit le contrôle des financements publics et une accessibilité financière pour des personnes ayant besoin d'un accompagnement à domicile.

Malheureusement, la tendance actuelle est au désengagement massif des départements de la tarification administrative, provoquant ainsi une grande fragilité pour l'équilibre financier des services et la situation financière des personnes âgées qui renoncent de plus en plus souvent à mettre en place la totalité des heures d'APA auxquelles elles peuvent légitimement prétendre. On parle alors de reste à vivre plutôt que de reste à charge. In fine, si demain, le monde des services à domicile n'était constitué que de services non tarifés, le risque de connaître un secteur à deux vitesses serait alors très fort : d'un côté les personnes en capacité de financer leur maintien à domicile et de l'autre celles pour qui rester à domicile représenterait un coût trop important. Un échec cuisant pour les politiques sociales de l'autonomie. ■

LES CHEMINS DE LA DÉCARBONATION

SOBRIÉTÉ, SCIENCE, DÉMOCRATIE, JUSTICE SOCIALE

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin », dit-on souvent, empruntant la phrase à Wladimir Lénine. Au Pacte civique, nous préférons les voies plurielles mais convergentes. Aussi, notre réflexion sur la transition écologique et climatique dessine des chemins tendant vers l'objectif affiché au niveau international pour la planète, celui de réduire de 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) en 2030 par rapport à 1990. Les solutions qu'avance ce livre obéissent à ce schéma pluriel comme le suggère le sous-titre de l'ouvrage.



Soyons clairs. De nombreux organismes tels que France Stratégie, Shift Project ou encore l'ADEME ont déjà beaucoup travaillé sur les conditions et les voies stratégiques d'une décarbonation efficace ; ils sont, à cet égard, beaucoup plus avancés que le Pacte civique. C'est cependant dans ce contexte très riche que les valeurs et la méthode du Pacte civique peuvent apporter des réponses qui sécurisent des démarches souvent excessivement pressées et pressantes. Bien qu'il ne s'interdise pas de faire valoir ses arguments techniques dans le plaidoyer pour la décarbonation, le Pacte civique estime que sa place principale et originale est dans l'affirmation d'une position qui lie sobriété et justice, sobriété et fraternité, sobriété et démocratie, sobriété et créativité.

L'ouvrage *Les chemins de la décarbonation* est aussi l'occasion d'exposer les différentes propositions de solutions et de les évaluer, en intégrant l'enjeu essentiel d'un « chemin démocratique ».

Au Pacte civique nous préconisons trois niveaux d'engagement qui, en posant les bonnes questions, aident à trouver des réponses adéquates.

- Vie personnelle (ce qui dépend de moi)

Où en est mon empreinte carbone ? Que suis-je prêt à abandonner ? Ce que ne suis pas prêt à sacrifier. Pourquoi ?

- Vie sociale sur son territoire (associations, commune, travail...)

Que fait ma commune en matière d'empreinte carbone ? Que se passe-t-il dans mon quartier, dans ma copropriété, dans mon entreprise, dans mon association ?

- Vie politique (citoyen pensant, s'exprimant, votant, militant...)

Quel soutien, au besoin critique, apportons-nous, en termes de politiques publiques, aux nombreuses organisations que nous supportons ? Quelles insuffisances devons-nous dénoncer ?

Une autre mission du Pacte civique est de **mettre son expérience de la délibération démocratique** (points et contre-points, construction des désaccords) à disposition pour favoriser un débat « éthique », dépassionné et fructueux, **entre les tenants des différentes solutions, en particulier ceux de l'incitation par les prix (la taxe carbone) et ceux de la contrainte par les quantités (les quotas individuels).**

Qui dit transformation des comportements dit aussi évolution des valeurs qu'il faut redéfinir. Il y a une série d'impératifs éthiques et spirituels à faire partager : **courage, vigilance, responsabilité, solidarité.** C'est ce sursaut démocratique auquel le présent ouvrage appelle, dans un souci de justice sociale. Il est essentiel de faire en sorte que **les personnes les moins favorisées ne soient pas soumises à la double peine d'être affectés à la fois par le dérèglement climatique et par les mesures prises pour y remédier.**

Jacky Richard

Membre de l'équipe d'animation du Pacte civique

XVIII^E ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

LE GRAND REX - PARIS | 19 & 20 JUIN 2025



EN PRÉSENTIEL & EN DISTANCIEL

Liens d'attachement

la sécurité affective à tout prix



ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DE PARIS
ET LES PARTENAIRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

L'ACTION SOCIALE
ÉVÉNEMENTIEL · FORMATION · ÉDITION



Renseignements et pré-inscriptions : www.assisesprotectionenfance.fr